

L'OUEST INDUSTRIEL

8^e ANNÉE — N° 81 — AOUT 1958

COMMERCIAL * MARITIME * AGRICOLE



L'INDUSTRIE DES
DÉRIVES DU PE-
TROLE A ELU
DOMICILE DANS LA BASSE-SEINE.
CI-CONTRE, LA RAFFINERIE
ESSO-STANDARD A PORT-JÉROME.

(voir nos informations en p. 12)

PRIX : 180 Fr.

PAPIERS D'EMBALLAGE
 Spécialiste de Kraft Veritable « PERSOULDE »
 Alimentation — Filage
 Sacs Publicitaires pour Grandes Marques
 Impression en continu 2 et 3 couleurs

CLERGEAU

CAISSES CARTON - ONDULE
 Spécialiste de la caisse estampillée S. N. C. F.
 Production totalement intégrée
 « de la fibre... à la caisse »
 Impressions publicitaires en 1 et 2 couleurs

NANTES

CARTONNAGES
 Spécialiste de l'étui pliant gros consommateurs
 Boîtes pliantes
 Boîtes Chaussures et Pantoufles
 Displays — Découpages — Présentoirs
 Créations artistiques
 Impressions Offset — Typo

PAPETERIES LÉON CLERGEAU
 SIÈGE SOCIAL : 15, RUE LAMORICIERE, NANTES
 TELEPHONE : 159.02 - 3126



Constructions de CASIERS pour l'équipement des magasins et toutes CHARPENTES TUBULAIRES, HANGARS, TRIBUNES, PODIUMS, GARAGES A BICYCLETTES, etc...

Le profil tubulaire offre de loin le maximum de résistance à section égale : il est facile à entretenir, il subit les chocs sans déformations.

Il existe une gamme complète de colliers permettant de s'adapter de la façon la plus économique à tous les cas d'assemblage.

La facilité du montage permet de résoudre vous-même les problèmes courants ; cependant, notre bureau d'études est gratuitement à votre disposition pour vous conseiller et vous fournir des dessins d'exécution pour les installations complexes ou lourdement chargées.

CONSULTEZ à

LE MANS : NOZAL
 16, av. Jean-Jaurès — Tél. 32-35

NANTES : LANGE et ADAM
 28, rue Lanoue Bras-de-fer
 Tél. 122 33

ROUEN : FERS ET MÉTAUX
 33, rue aux Juifs — Tél. 71-79-35

**échafaudages
 tubulaires MILLS**

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES FORGES D'HENNEBONT

FORGES



D'HENNEBONT

TOLES MINCES
 TOLES GLACÉES
 POUR CARROSSERIE
 AUTOMOBILE
 TOLES DYNAMO
 TOLES PLOMBÉES
 TOLES GALVANISÉES
 FERS BLANCS ET NOIRS
 FERS IMPRIMÉS
 PIÈCES DE FONDERIE
 EN FONTE ET EN ACIER

JAN PHILIPPON.57



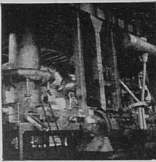
43, RUE DE LIÈGE - PARIS (8^e) - EUROPE : 36-38
 USINES A HENNEBONT (MORBIHAN) — TEL. 22-21

STUDIO "USINES D'ALLOUARDHEM"

**UTILISEZ
EN FONDERIE
LES ÉQUIPEMENTS
STEIN ET ROUBAIX**

FUSION

Fours électriques à arcs,
à induction - Fours
réverbères - Cubilots à
vent froid et à vent chaud
- Poches mélangeuses -
Fours rotatifs.



TRAITEMENTS

Fours de recuit de tous
types.

ÉTUVES

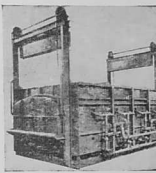
Etuves à recirculation.

TAMISAGE

Cribles et tamis Tyler

**UTILISEZ
LES FOURS
DE SÉRIE
STEIN ET
ROUBAIX**

FOURS DE FORCE
FOURS DE TRAITEMENTS
FOURS DE FUSION



Tous ces fours peuvent être chauffés
par tous combustibles ou électriquement

• ETUDES ET DOCUMENTATIONS SUR DEMANDE



STEIN ET ROUBAIX

Société anonyme au capital de 787.500.000 francs
24, Rue Erlanger, 24 — PARIS-16^e — Jansin 94-40

Usines à ROUBAIX - LANNOY - LA COURNEUVE

CHAMBRE DE COMMERCE DE RENNES

**MAGASINS GÉNÉRAUX
DE LA MABILAIS**

agréés par l'État



Gare et Entrepôts :

Boulevard Voltaire, RENNES
Téléphone 32-30



Terrains raccordés aux chemins de fer
Entreposage — Warrantage

*Le fer blanc
n'est pas transparent...*

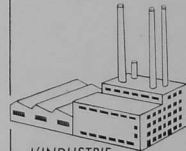
**EXIGEZ
LES
CONSERVES**

AMIEUX
TOUJOURS A MIEUX



6 bis, rue Baudelique, PARIS - 18^e - MON. 21-18

TECHNIQUES du BATIMENT et INDUSTRIE

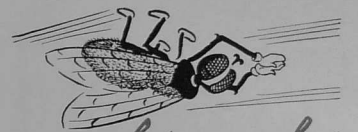


offrent aux
**ARCHITECTES,
INDUSTRIELS
et
COLLECTIVITÉS**
leurs compétents
services pour toutes
études concernant:

L'INDUSTRIE,
LE BATIMENT ET TOUTES VIABILITÉS
**CHAUFFAGE - VENTILATION
CLIMATISATION - ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE ET TOUTS PROBLÈMES
SANITAIRES - BÉTON
CHARPENTE MÉTALLIQUE**



7, RUE D'ARTOIS - PARIS (8^e) - BAL. 14-76



*les mouches
marchent
au plafond*

**Vous,
pas...
mais**



**GRACE AUX
PONTS ROULANTS**
Quarib
LÉGERS, RIGIDES, LOGEABLES

**aucun travail ne vous sera difficile
aucun accès ne vous sera impossible
et, en quelques minutes...**

votre pont sera monté à la hauteur voulue
DUARIB S.A.R.L. St Philbert de Grand-Lieu
Loire-Atlantique **Tél. 19**
Consultez-nous, nous sommes à votre service

LES PAPETERIES DE BRETAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

KRAFT VÉRITABLE

APPRETÉ - FRICTIONNÉ - ECRU ET BLANCHI
SULFITE

SIMILI SULFURISÉ INGRAISSABLE
CELLULOSE BOUCHERIE

SPÉCIALITÉS

PAPIERS POUR ISOLANTS STRATIFIÉS
PAPIERS POUR CABLES

BUREAUX ET USINES: 25 à 31, RUE DE L'ORIENT - RENNES - TÉL: 37-21 et 37-22
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: PAPETERIES RENNES - CHÈQUES POSTAUX RENNES 40 - REGISTRE COMMERCE RENNES 110 - REG. PRO. ILLE-&VILAINE 242



CRÉDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 800.000.000 DE FR.
SIÈGE SOCIAL: 4, RUE VOLTAIRE - NANTES - TÉL: 139-57 (7 LIGNES)
DIRECTION GÉNÉRALE: 17, RUE VOLTAIRE - ANGERS - TÉL. 50.50 (5 LIGNES)
SUCCURSALE: 13, BOULEVARD HAUSSMANN - PARIS (9^e)
AGENCE: 24, RUE DES HALLES - PARIS (1^{er})

277 GUICHETS:

CHARENTE • CHARENTE-MARITIME • FINISTÈRE
INDRE • INDRE-ET-LOIRE • LOIRE ATLANTIQUE
MAINE-ET-LOIRE • MAYENNE • MORBIHAN • SARTHE
DEUX-SÈVRES • VENDÉE • VIENNE

L'OUEST INDUSTRIEL, MARITIME, AGRICOLE ET COMMERCIAL

L'OUEST INDUSTRIEL MARITIME - AGRICOLE ET COMMERCIAL REVUE MENSUELLE

Directeur: HENRI LETESSIER

CENTRES DE LIAISON ET COMITÉS DE PATRONAGE

BRETAGNE

CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES (LOIRE-ATLANTIQUE)
OFFICE DÉPARTEMENTAL DES GROUPEMENTS PATRONAUX DE LA LOIRE-ATLANTIQUE, NANTES
CHAMBRE DE COMMERCE DE RENNES (ILLE-ET-VILAINE)
FÉDÉRATION DES INDUSTRIES D'ILLE-ET-VILAINE, RENNES
CHAMBRE DE COMMERCE DE QUIMPER (FINISTÈRE)
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ORIENT (MORBIHAN)
FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU MORBIHAN, L'ORIENT
CHAMBRE DE COMMERCE DE BREST (FINISTÈRE)
CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC (CÔTES-DU-NORD)
CHAMBRE DE COMMERCE DE MORLAIX (FINISTÈRE)
CHAMBRE DE COMMERCE DE FOLGÈRES (ILLE-ET-VILAINE)
CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-MALO (ILLE-ET-VILAINE)

NORMANDIE

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUEN (SEINE-MARITIME)
FÉDÉRATION DES SYNDICATS PATRONAUX DE ROUEN ET DE SA RÉGION
COMITÉ DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARMEMENT DU HAVRE

MAINE-ANJOU

CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS (MAINE-ET-LOIRE)
FÉDÉRATION PATRONALE DE L'ANJOU (ANGERS)
CHAMBRE DE COMMERCE DU MANS ET DE LA SARTHE
FÉDÉRATION DES GROUPEMENTS ET SYNDICATS DES INDUSTRIELS, COMMERÇANTS ET ARTISANS DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE (LE MANS)
CHAMBRE DE COMMERCE DE LAVAL ET DE LA MAYENNE

ABONNEMENT: 1 AN, 1.800 FRANCS
LE NUMÉRO: 180 FRANCS

Société d'éditions professionnelles et techniques
106, BOULEVARD MALESHERBES - PARIS XVII^e
TEL.: WAGram 09-40
C. C. P. 415859

Revue associées

USINES D'AUJOURD'HUI - L'OUEST INDUSTRIEL -
BUREAU D'AUJOURD'HUI - LA QUINCAILLERIE
MODERNE - CONCRET MENAGISER - MAGAZINE
CHAUFFAGE - FLOMBERT - PRODIGES - COULEURS -
NOUVEAUX MARCHÉS - LE JOUR FRANÇAIS -
HYGIÈNE ET CONFORT DES COLLECTIVITÉS

DANS CE NUMÉRO:

L'espace, c'est de l'argent...

...Il ne faut donc pas le gaspiller. Les travaux du congrès annuel des comités d'études pour la mise en valeur de la France et l'aménagement du territoire ont démontré que, dans la concurrence « européenne » de demain, le point faible de la France, c'est la disparité qui existe entre les diverses régions du pays. Il nous faut, de toute urgence, tirer le maximum du capital que représente le territoire national. (Lire l'éditorial en page 7.)

Photographier l'appareil productif français.

A l'initiative de la direction de Nantes de l'Institut national de la statistique et des études économiques, une enquête a été récemment menée auprès des chefs d'entreprises de la Loire-Atlantique et de la Vendée. Les renseignements demandés couvrent la réalité économique et sociale de l'industrie régionale, les résultats attendus doivent permettre d'obtenir une véritable photographie de l'appareil productif des deux départements, et de dessiner les courants du développement des saisons à venir. (Nous analysons le questionnaire de l'I.N.S.E.E. de Nantes en page 9.)

L'industrie des dérivés du pétrole...

...a élu domicile dans la région du Havre et de Rouen. Nous avons à plusieurs reprises informé nos lecteurs de l'édification d'usines nouvelles dans la Basse-Seine: c'est aujourd'hui une voie d'ensemble du progrès accompli depuis un an que nous leur proposons. (Page 12.)

La Bretagne et le Val de Loire en 1957.

Le rapport annuel du Crédit industriel de l'Ouest a été publié récemment. Il retrace l'activité de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou et de la Basse-Normandie et la part prise par les IV^e, VI^e et VII^e régions économiques dans la production et les échanges au cours de l'année dernière. (Nous analysons ce document en page 15.)

L'avenir de la conserve française.

Comme bien d'autres activités nationales, la conserve va se trouver, dès l'année prochaine, affectée par l'entrée en vigueur des traités économiques « européens ». M. A. de Torquat, directeur de la Fédération nationale des syndicats français des conserves de produits de la mer, est l'auteur d'un rapport qui aborde tous les aspects du problème — situation de la production en France et dans les autres États de la Communauté, répartition des charges et des prix de revient, courants d'échange avec l'étranger et les territoires d'Outre-Mer, problème de l'association avec la Grande-Bretagne, etc. Nous publions ce rapport en page 19.

...Et toutes nos rubriques habituelles:

Chambres de commerce et syndicats (page 22). — Informations et réalisations techniques (page 24). — Les adjudications (page 27). — Actualités et activités économiques (page 28). — L'Ouest économique (page 29). — Notices bibliographiques (page 23).

MOBILIER MÉTALLIQUE
POUR BUREAUX ET MAGASINS

Strasfor partout à votre service!

UNITES FONCTIONNELLES
TECHNIPLAN
Postes de travail en L avec ou sans cloisonnettes

BUREAUX INDIVIDUELS
à la mesure des exigences de chaque utilisateur

- CLASSEURS
- CLAPETS
- FICHIERS

CLOISONS MOBILES EN ACIER

RAYONNAGES ET ARMOIRES
MULTEX
en éléments standardisés

FORGES DE STRASBOURG
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.365.265 FRANCS
DIRECTION DES VENTES : 7 rue de la Baume - PARIS-8 - ÉLY. 21-44

SOCIÉTÉ Keller
4, RUE ARSÈNE-HOUSSAYE
PARIS-8^e - ÉLY. 29-06

est contre...

... la corrosion des matériaux

Peintures et Revêtements spéciaux pour
BÂTIMENT-INDUSTRIE
GÉNIE-CIVIL - MARINE

Editorial

Face à la concurrence internationale

Le congrès annuel des comités d'études pour la mise en valeur de la France et l'aménagement du territoire s'est tenu fin juin à Marseille. La place nous manque dans ce numéro pour rendre compte comme il convient des remarquables exposés et communications qu'on y a entendus. Mais nous ne voulons cependant pas attendre plus longtemps pour attirer l'attention de nos lecteurs sur un point essentiel — à savoir que seul le réaménagement du territoire national permettra demain à la France de soutenir victorieusement la concurrence de l'étranger.

L'entrée en vigueur du « Marché commun européen » est prévue d'ici à cinq mois. Des voix s'élèvent chaque jour, demandant que nous honorions nos engagements. C'est assez dire combien cela nous est actuellement difficile, et à quel point il est urgent d'amorcer la réorganisation d'ensemble de notre appareil productif.

Réorganisation d'ensemble. Le traité instituant le « Marché commun » nous lance dans ce qu'on a appelé une économie de frontière ouverte. C'est un régime qui sera excellent, et profitable à tous, si la productivité globale du pays s'accroît, s'il nous conduit (comme ses partisans l'ont toujours affirmé) à mobiliser progressivement tout le capital que représente le sol, le sous-sol, ainsi que les structures industrielles et les installations qui y sont incorporées. Nous acceptons la compétition avec des Etats comme les Pays-Bas où pas un mètre carré de terrain n'est perdu, où les aéroports produisent des récoltes, où la mer elle-même fait l'objet d'incessantes conquêtes et reconquêtes, bref où le territoire est partout aménagé, traité avec le soin que chacun apporte à sa propre maison, à son propre jardin.

Ce n'est pas le cas chez nous, où de vastes portions de l'espace national restent en friche, où des régions étouffent faute de place tandis que d'autres sont désertées, où l'on gaspille les ressources à la fois pour installer des travailleurs là où ils sont déjà trop nombreux et aussi pour maintenir des bâtiments, des écoles, des voies de communication, etc., là où l'usage qu'on en fait est médiocre. La disparité des charges sociales entre les pays de la future « Europe » est un thème fréquemment développé : elle n'est qu'une apparence ; la réalité, c'est la disparité du rendement, de la rentabilité de nos efforts, résultat de l'occupation insuffisante, et surtout mal équilibrée, de l'espace dont nous disposons — qui recèle pourtant plus de richesses et plus de virtualités que n'importe quel autre.

Le remède n'est pas à la portée des initiatives individuelles de nos producteurs de biens et de services. A chacun son métier. Ils ont la responsabilité, suffisamment lourde, de leurs entreprises ; groupés dans leurs syndicats, ils ont celles de leurs professions. L'aménagement du territoire suppose la collaboration de tous, et d'abord celle des pouvoirs publics. C'est ce que nous n'avons cessé de répéter ici : c'est aussi ce qui a été lumineusement démontré au congrès de Marseille.

STOPRING
(BAGUES D'ARRÊT)

POUR
AXES
DE
1 à 10 mm

PRODUCTION
FABRIQUE NATIONALE - RESSORTS
LA CHAUX-DE-FRONS
SUISSE
REPRÉSENTANT
WILLIAM BAENNI
147, RUE ARMAND SILVESTRE
COURBEVOIE (SEINE)
DEF. 46-54

SULZER
COMPAGNIE DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE
PROCÉDÉS SULZER

19, rue Cognacq-Jay - Paris (7^e)

Usines : Saint-Denis - Mantas

**Ateliers de
Lorient-Kéroman**

Travaux de réparation et à façon
de mécanique et de chaudronnerie.

Les problèmes économiques
dans le cadre de la région

La structure des industries nantaises

Nous avons inséré dans notre précédent numéro un communiqué de la direction nantaise de l'Institut national de la statistique et des études économiques par lequel il était demandé aux chefs d'entreprises industrielles de la Loire atlantique et de la Vendée de vouloir bien répondre à une enquête sur la situation présente et l'avenir de leurs établissements. La place nous faisait défaut pour analyser le questionnaire qui leur était adressé par l'I.N.S.E.E. Nous y revenons ci-dessous, car ce document est un modèle du genre qui mérite d'être connu de nos lecteurs des autres régions de l'Ouest.

BLINDEZ VOTRE SOL

contre tous les
CHOCs

avec les plaques à ancrés
Stelcon

Les Plaques à ancrés en Acier résistant

- aux chocs les plus violents quelle que soit leur origine : manutentions brutales, chutes de pièces lourdes, etc...
- au roulage des plus lourdes charges : chariots à roues fonte, fûts métalliques cerclés, wagonnets munis de roues à boudin, etc...
- non glissantes - insonores - ne provoquent aucune poussière.
- Pose simple par maçon d'entretien.
- Nombreuses références dans toutes les branches de l'industrie.
- Dimensions 0 m 40 x 0 m 40.

Demandez notre
NOTICE N° 30

CHAPSOL

28, RUE BOISSY D'ANGLAS
PARIS 8^e - AN J. 52-20

La planification de l'expansion économique française, aussi souple et aussi libérale qu'on puisse la souhaiter, suppose une connaissance d'ensemble de l'appareil productif actuel, des forces matérielles et humaines qu'il met en jeu, des courants d'échanges de biens et de services entre les diverses régions du pays. Or il n'est pas douteux que le degré de précision avec lequel ces structures industrielles peuvent être décrites est encore, en nombre de cas, insuffisant.

C'est pour remédier à cet état de choses que la commission de l'industrie et de la décentralisation du Comité d'expansion économique commun à la Loire atlantique et à la Vendée, sous la signature du doyen Schmitt, président de la sous-commission d'études de cet organisme, a pris l'initiative d'adresser aux chefs d'entreprises de la région un questionnaire détaillé sur leur activité, l'importance du personnel qu'ils emploient, les projets de développement qu'ils nourrissent, etc. Précisons tout de suite, comme d'ailleurs le questionnaire le mentionne explicitement, que les renseignements ainsi demandés sont strictement confidentiels et collectés uniquement à des fins statistiques.

On peut en attendre une véritable photographie, un instantané du complexe industriel nantais et vendéen en cette année 1958.

UNE VUE D'ENSEMBLE DE LA VIE DE L'ENTREPRISE

Le questionnaire dressé par le doyen Schmitt et le prend plus de cent questions et couvre quatre grandes pages, une colonne étant réservée au chiffrage, par les services de la statistique, des réponses fournies par les intéressés. A ce sujet — et c'est la seule critique que nous risquerons — on remarquera que si la plupart des questions appellent une réponse précise (oui, non ou néant — ou encore une évaluation chiffrée), il en est quelques-unes qui réclament une sorte de commentaire de la part de l'interrogé. Mise à part la dernière demande, où l'on invite le chef d'entreprise à formuler tout naturellement des suggestions ou remarques personnelles, il aurait sans doute été souhaitable de systématiser complètement les réponses attendues en définissant à l'avance, le cas échéant, les quelques type de réponses possibles. La précision de l'enquête ne peut qu'y gagner. Mais, on le voit, c'est là une observation d'importance secondaire.

La caractéristique fondamentale du document établi par le Comité d'expansion de la Loire atlantique et de la Vendée, qui en fait la grande valeur, réside dans la vue d'ensemble qu'il prend de la vie d'une entre-

La structure des industries nantaises

prise. Les recherches que cette enquête doit permettre de mener à bien concernent les conditions d'existence des salariés aussi bien que leur formation professionnelle, les moyens de production mis en œuvre aussi, la prospection de nouveaux débouchés. On pouvait difficilement faire tenir un plus grand nombre de renseignements en moins de place.

LE PROBLEME DE LA PROMOTION DES CADRES

Ces renseignements décrivent la situation présente de l'entreprise considérée et ses possibilités de développement dans l'avenir immédiat sous trois grandes rubriques : questions relatives au personnel ; questions relatives au domaine social ; questions relatives aux possibilités d'investissements. Dans les trois cas, le questionnaire examine successivement ce qui est et ce qui pourrait être.

Le personnel de l'entreprise. Quel est le nombre des ouvriers, des employés ; où travaillent-ils, sur place ou à l'extérieur, dans les services administratifs ou les bureaux d'études ; l'entreprise travaille-t-elle avec une équipe simple, double, ou triple, etc., telles sont quelques-unes des questions demandées. Pour les cadres moyens et les cadres supérieurs, l'enquête est plus poussée encore, et relative aux divers modes de promotion, à l'emploi de « psychotechniciens », aux capacités techniques et humaines du personnel dirigeant, aux rapports que les membres de la hiérarchie de l'entreprise entretiennent les uns avec les autres.

Pour l'avenir, l'enquête porte sur les procédés de perfectionnement des cadres que le chef d'entreprise pourrait utiliser. Par exemple, pour leur permettre le franchissement des différents stades de perfectionnement, l'industrie devrait-elle accepter d'envoyer, à temps complet, certains cadres futurs à l'université pendant trois ou six mois tout en leur maintenant leur salaire ? La production, ou la recherche pure, pourraient-elles employer utilement un plus grand nombre de techniciens ?

Les réponses fournies à ces questions permettront d'orienter le développement de l'enseignement technique qui est depuis peu à l'ordre du jour. Nantes a l'ambition de devenir une ville universitaire. Les bienfaits que l'industrie retirerait de cette promotion doivent conduire les industriels de la région à faciliter la tâche que s'est assignée le Comité d'expansion économique des deux départements.

Parmi les questions sociales, le problème de l'alcoolisme

Deuxième chapitre : les conditions sociales qui prévalent au sein de l'entreprise. La qualité de médecin du Dr David fait qu'on n'est pas surpris de voir figurer parmi les questions posées, après celles relatives à l'absentéisme, le problème de l'alcoolisme. C'est à ce

propos que l'enquête aurait peut-être pu comporter une précision plus grande : le problème de l'alcoolisme se pose-t-il dans votre entreprise ? si oui, avez-vous envisagé d'y remédier à l'intérieur même de votre établissement, et comment ? Les procédés utilisables auraient sans doute pu être mentionnés, et leur efficacité relative évaluée.

Suivent des demandes concernant les accidents du travail, les services médicaux et sociaux, le logement des travailleurs, leurs distractions sportives ou culturelles. L'insuffisance de l'action des pouvoirs publics de notre société libérale dans ces deux domaines justifie la question : une vue d'ensemble du problème des loisirs, obtenue grâce à l'enquête entreprise à Nantes, pourrait entraîner des réalisations qui n'ont que trop tardé.

Sous la même rubrique, le questionnaire aborde un problème à la frontière du social et de l'économie : l'intéressement des salariés à la productivité du travail.

LE CHEF D'ENTREPRISE ET LES INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES

L'économie est abordé franchement dans le troisième chapitre, relatif « aux possibilités d'investissements » de l'entreprise. Afin d'évaluer raisonnablement celles-ci, il est d'abord demandé à l'industriel une estimation précise de sa situation présente — valeur assurance actuelle de l'entreprise, répartition des investissements (terrain, constructions, installations, matériel et outillage, autres postes, etc.) en pourcentage, consommation d'énergie —. L'augmentation éventuelle de la production de l'entreprise est ensuite étudiée, d'abord sous l'angle des moyens matériels disponibles et des conditions d'accroissement de leur rendement, ensuite sous l'angle des débouchés (demande du secteur public, du secteur privé, des territoires français d'outre-mer, de l'étranger, etc.).

Les questions qui terminent l'enquête portent sur les résultats que, dans chaque cas particulier, l'industriel se proposerait d'atteindre par une politique d'investissements nouveaux (maintien de la capacité de production, abaissement du prix de revient, accroissement de la production, amélioration de la qualité, lancement de fabrications nouvelles...) et sur les modalités du concours financier qui lui paraissent les plus acceptables (crédits bancaires, appel au marché financier, prêts de fonds publics).

Les enquêteurs s'inquiètent enfin de savoir si le chef d'entreprise de 1958 connaît bien, ou mal, la portée des textes légaux promulgués depuis trois ou quatre ans en vue de favoriser l'accroissement de la productivité, la reconversion des activités contrariées par l'évolution technique, la décentralisation des industries, etc. A ce sujet aussi, il aurait peut-être été heureux de suggérer quelques modes de regroupement des bureaux, offices et commissariats chargés de veiller à l'expansion économique des régions françaises. L'enchevêtrement des organismes publics, la complexité et

la lenteur des procédures à mettre en œuvre constitue à l'un des freins les plus efficaces au réaménagement rationnel du territoire. Nous croyons d'ailleurs savoir à ce sujet qu'à l'initiative du sénateur Rocheau Nantes disposera prochainement d'un centre où seront regroupés les délégués des divers organismes administratifs qui apportent aux industriels l'aide des pouvoirs publics.

L'analyse très rapide que nous venons de donner montre, on le voit, que le questionnaire dressé par le doyen Schmitt et le Dr David constitue un document de valeur pour la remise en ordre de l'économie française. Il reste à souhaiter qu'il soit apprécié par les intéressés, et utilisé ensuite par les pouvoirs publics. Les industriels de la région nantaise — et, on peut le penser, ceux des autres centres industriels du pays par la suite — tireront d'eux très bientôt un premier profit du travail entrepris par le Comité d'expansion économique de la Loire atlantique et de la Vendée puisque, dès le dépeuplement des réponses, un aperçu sommaire des résultats sera adressé à toute personne ayant accordé son concours à l'enquête, et qu'après exploitation complète des résultats, une analyse d'ensemble des réponses sera adressée aux mêmes destinataires.

A propos des Anciens Chantiers Dubigeon

A la suite de l'étude que nous avons consacrée dans notre numéro de mai 1958 aux Anciens chantiers Dubigeon, nous croyons devoir apporter les précisions suivantes à l'historique de cette entreprise :

En 1912, MM. Polo, Genevoix et Garrahanel, font appel à un ingénieur des établissements navals des Forges et chantiers de la Méditerranée, M. Lauprêtre, pour prendre la direction des chantiers.

Sous son impulsion, l'activité se relève. Concurrentiellement avec la fabrication de wagons, elle s'exerce dans le domaine de la construction navale. En 1915, l'entreprise construit « La Vague », bateau-citerne de 600 tonneaux pour la marine nationale, et deux autres seront livrés l'année suivante, « La Source » et le « Thétis ».

Mais frappé en 1917 par la maladie, M. Lauprêtre doit abandonner la direction des chantiers ; à la suite d'un accord entre les héritiers Dubigeon et les Ateliers et chantiers de la Loire, la société anonyme des Anciens chantiers Dubigeon est créée.

Restitions d'autre part une erreur qui s'est glissée — et nous nous en excusons auprès de nos lecteurs — dans la liste des membres du conseil d'administration, qui est composée comme suit : Président, directeur général, M. René Norquet ; Compagnie industrielle et financière des Ateliers et chantiers de la Loire représentée par M. Paul Pettijean, M. Robert Golomb, Georges Gosse, Albert Francis-Poncet, Louis Painvin, Henri Polo, Léon Vincent.




coupez, boulonnez, c'est tout...

DEXION
matériau moderne, idée nouvelle, s'adapte à toutes les situations industrielles. C'est la seule solution qui permette de résoudre sur-le-champ un problème d'équipement défini ou provisoire.

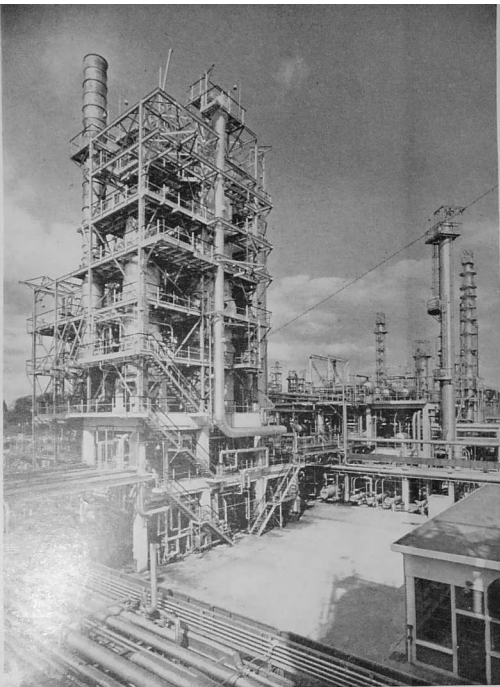


Photo de travail réalisée avec quelques boîtes de DEXION.



DEXION
LA CORNIÈRE PERFORÉE

100 millions de mètres vendus dans 90 pays
Documentation F 34 sur demande
FERALCO
9, rue St-Sébastien - PARIS XI^e - VOL. 87/59
Agents et dépôts dans tous les territoires de la France d'outre-mer



Le Bulletin publié par la chambre de commerce de Rouen a récemment dressé le bilan de l'industrialisation de la Haute-Normandie depuis un peu plus d'un an. Remarquable dans plusieurs branches d'activité, notamment le bâtiment et la métallurgie, ce bilan enregistre un progrès exceptionnellement rapide dans l'ordre de la pétrochimie. Le progrès de l'industrie dans la Haute-Normandie procède à la fois des encouragements à la décentralisation prodigués par les pouvoirs publics, qui sont plus opérants ici qu'ailleurs grâce à la proximité de la capitale, et en ce qui concerne le pétrole de l'excellente situation de la région Rouen-Le Havre par rapport aux grands centres de consommation des nouveaux produits de l'industrie chimique de l'Europe occidentale.

Tandis que, pour assurer l'approvisionnement de l'Allemagne de l'Ouest, des pays du Bénélux, de la Suisse, etc., en carburants divers, la construction de nouvelles raffineries sur le Rhin est en cours, pour ce qui est des dérivés du pétrole en recherche, la région de la Basse-Seine acquiert une prépondérance de plus en plus nette. Les facilités portuaires offertes par la Normandie, conjuguées avec les progrès de la recherche chimique, ont ainsi abouti

L'INDUSTRIE DES DÉRIVÉS DU PÉTROLE DANS LA BASSE-SEINE

à la formation d'un de ces pôles de croissance dont on reconnaît aujourd'hui qu'ils sont l'élément nécessaire d'une expansion économique saine et durable.

Deux mille cinq cents emplois nouveaux.

En dépit de la crise pétrolière du début de l'année dernière, les quatre raffineries de la Basse-Seine ont traité en 1957 un tonnage égal à celui de 1956, et en augmentation de près d'un million de tonnes par rapport à 1955, soit respectivement :

Port-Jérôme	3 147 000 t
Confreville	2 497 000 »
Petit-Couronne	2 293 000 »
N.-D. de Gravenchon	679 000 »

et elles ont augmenté leur personnel, dont le nombre est passé de 7 000 à 7 500. En outre la raffinerie Esso-Standard de Port-Jérôme a été équipée d'une nouvelle unité de craquage catalytique tandis que des laboratoires supplémentaires étaient installés auprès de la raffinerie de la Compagnie française de raffinage à Confreville.

Parallèlement, de nouvelles usines ont été construites à proximité de ces raffineries ou sont entrées en service au cours de l'année écoulée, et à Rouen seulement les effectifs employés ont passé de 7 500 à 9 500 salariés.

La production des matières plastiques...

Ces usines, utilisant les produits dérivés du pétrole (polyéthylène, oxyde d'éthylène, benzène, etc.) sont installées à proximité immédiate des raffineries.

Ainsi, à Port-Jérôme, la société Nobel-Bozel a-t-elle édifié une usine de récupération du soufre par le procédé Claus, qui est alimentée en hydrogène sulfuré par les raffineries Esso-Standard et Mobil-Oil. Les gaz sont reçus par conduites. L'usine a commencé de fonctionner au début de l'année ; sa production doit être

de l'ordre de 20 000 tonnes par an. Le soufre ainsi produit sera transformé en acide sulfurique à l'usine Nobel-Bozel de Petit-Quevilly.

A proximité, on trouve l'usine de la Socabu, bien connue de nos lecteurs (voir L'Ouest industriel, avril 1957, page 44) qui doit entrer en production cette année, et deux autres usines qui fonctionneront vers le milieu de l'année prochaine, celle de la société Ethylène plastique de Normandie, et celle de la Société normande de matières plastiques. L'usine Ethylène plastique de Normandie recevra le gaz éthylène par conduite depuis la raffinerie Esso-Standard, et produira 30 000 tonnes par an d'éthylène sous forme de granulés destinés au moulage. L'autre usine, ravitaillée par Esso-Standard également, produira 5 000 tonnes par an de polyéthylène sous forme de granulés.

... et celle des additifs, détergents et antigels.

A proximité du Havre a été édifiée l'usine de la société Petrosynthèse, qui recevra de la raffinerie de Confreville du tétramère de propylène et qui, avec le benzène, produira le dodécylbenzène, produit de base pour la fabrication des détergents modernes. Cette usine a été construite très rapidement. Elle doit, au début, produire 12 000 tonnes par an de produits jusqu'ici importés.

Voisine de la précédente, l'usine Orogil utilisera de la raffinerie de la C.F.R., des polymères d'oléfines pour produire des additifs pour huiles de graissage. Elle utilisera en partie pour ses services généraux, les installations de l'usine Petrosynthèse.

Enfin deux autres usines sont en construction à peu de distance, celle de la Manufacture normande de polyéthylène (Manulène) et celle de la Société Marlex-Kuhlmann. L'usine Manulène est destinée à fabriquer 5 000 tonnes par an de granulés de polyéthylène Marlex pour l'industrie de transformation des plasti-

ques. L'usine Marlex-Kuhlmann transformera l'éthylène en oxyde d'éthylène en vue de la production de glycols pour antigels, solvants et fibres artificielles diverses ; sa production sera de l'ordre de 10 000 tonnes par an.

Pour clore ce chapitre, rappelons l'existence de l'usine d'acide sulfurique Saint-Gobain (voir L'Ouest industriel de janvier 1958, page 14) et signalons la construction de l'usine de la Société des produits du titane dont la capacité de production annuelle sera de 15 000 tonnes.

Une activité qui en est encore à ses débuts.

Dans la banlieue de Rouen, l'usine de la société Potasse et engrais chimiques réalise la synthèse de l'ammoniac à partir des gaz de raffineries selon un procédé mis au point par Haber et Georges Claude, qui est également employé par l'usine de la Grande-Paroisse voisine. L'ammoniac est produit par la combinaison de l'hydrogène contenu dans les gaz de pétrole et de l'azote atmosphérique (voir L'Ouest industriel, janvier 1958, page 20).

Proche de la raffinerie Shell-Berre de Petit-Couronne, l'usine Shell-Saint-Gobain produit 25 à 30 000 tonnes de détergents liquides par an (« Teepol »), soit 85 pour 100 environ du tonnage employé en France. On y fabrique en outre les produits de base des détergents en poudre, et en paillettes.

La production de substances dont la demande est destinée à s'accroître dans des proportions considérables dans les années à venir, — car l'utilisation systématique des matières plastiques, des détergents de synthèse, des additifs pour huiles et carburants, ne fut que commencer — est ainsi concentrée dans la Basse-Seine, apportant une promesse de prospérité et de stabilité économique à l'ensemble des activités de la région. On regrettera seulement ici que ces réalisations, qui traduisent une transformation profonde de notre pays, ne soient pas davantage connues du grand public.

Représentants exclusifs des Éts MARTIN LUNEL
 MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ÉTANCHE
 TOUTES FOURNITURES DE FILS et CABLES
 AGENCE DE NANTES : 21, Allée D'ORLÈANS
 Tél. 115-03, 329-05, 142-22, R.C. NANTES 9.759 B
 DÉPÔT A ST-NAZAIRE, 40, RUE MARCAIS - Tél. 2-65
 DÉPÔT A LORIENT, 21, Cours CHAZELLES - Tél. 17-31
 DÉPÔT A ANGERS : 24, RUE MAX-RICHARD - Tél. 26-05

REVIMEX

S^{te} DE REPRÉSENTATION GÉNÉRALES DE VENTES EN GROS IMPORT-EXPORT
 S. A. R. L. AU CAPITAL DE 70 000 000 DE FRANCS



ateliers BRÉHERET
 CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
 Saint-Pierre-Montlimart (M.-et-L.) Tél. 28
 et Ingrandes-sur-Loire (Maine-et-Loire)

Usines, Entrepôts
 Habitations collectives
 Terres, Pylônes
 Serrurerie et
 Menuiserie métallique
 Nombreuses références
 dans l'Ouest



LORIENT - Quai de l'Estacade - Tél. 4-23 4-89
 TÉLÉGR. SOYERCO LORIENT

Matières premières pour l'Industrie

ETS SOYER & C^{IE}

CHIFFONS - FERRAILLES
 CORDAGES - VIEUX MÉTAUX
 VIEUX PAPIERS - OS - PEAUX
 CRINS - SOIE - CAOUTCHOUC, etc...
 ESSUYAGES LESSIVES POUR MACHINES
DÉMOLITIONS NAVALES

Société Anonyme au capital de 37.000.000 de Francs
 SUCSURALES A : AURAY - Route de Lorient - Tél. 2-36
 HENNEBONT - Route de Flouay - Tél. 21-64
 QUIMPERLÉ - A, rue du Couédic - Tél. 1-56

Récupération de toutes vieilles matières

Un coup d'œil
 sur 1957

LES RÉGIONS DE L'OUEST ET LES PROGRÈS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

La fin du deuxième trimestre a été publiée, comme les années précédentes, le rapport du conseil d'administration du Crédit industriel de l'Ouest, établissement bancaire qui a résulté en juillet de l'année dernière de la fusion du Crédit de l'Ouest et du Crédit nantais. On y trouve un tableau d'ensemble des activités économiques de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou et de la Basse-Normandie qui met en lumière la part prise par l'Ouest dans le progrès de l'économie nationale tout entière.

On sait qu'au cours de l'année 1957, en dépit de prévisions pessimistes, le développement de l'appareil productif et celui des échanges se sont poursuivis dans notre pays à un rythme sensiblement égal à celui des années antérieures, soit environ 10 pour 100. L'incidence des événements politiques du début de 1957 et les mesures prises dans la deuxième partie de cette année par le gouvernement pour prévenir la crise des devises ont peu altéré en général la marche des entreprises de l'Ouest.

LES MINES ET LE PÉTROLE

En ce qui concerne la production minière, le rapport du Crédit de l'Ouest enregistre les progrès de l'extraction du fer et de l'uranium en Bretagne. Les mines de Segré ont produit 383 670 tonnes de minerai de fer, soit 16 pour 100 de plus

qu'en 1956 ; la recherche de l'uranium se développe régulièrement en Bretagne, et en Vendée la production actuelle qui s'élève à 150 000 tonnes d'un minerai d'une teneur de 1 pour 1 000 doit être prochainement doublée. (Nous avons traité en détail de cette question en mai et en novembre 1957).

D'autre part, la production du kaolin a progressé de 8 pour 100 en Bretagne, et la vente de l'ardoise s'est développée, entraînant la résorption des stocks accumulés. L'activité des carrières est en nette progression.

L'activité de Donges, dépendant de la conjoncture internationale, a été légèrement affectée par les événements du début de 1957. La raffinerie a traité 1 902 640 tonnes de pétrole brut, contre 1 951 798 tonnes l'année précédente. Mais on sait que des installations nouvelles, « reforming » catalytique d'une part, unité de sélection des hydrocarbures aromatiques de l'autre, ont été mises en service.

LA MÉTALLURGIE ET LA MÉCANIQUE

Le domaine de la métallurgie, des constructions métalliques et des industries mécaniques a connu les progrès les plus rapides, 15 pour 100 d'augmentation dans la production du fer et du fer blanc, dont la moitié est exportée ; 200 pour 100 d'augmentation du potentiel de pro-

duction des tréfileries de Montreuil-Belfroy, les nouvelles installations permettant le filage et l'étirage des alliages légers ; progrès aussi dans la fabrication des emballages métalliques, dans la production nationale desquels l'Ouest figurera pour un tiers.

Le rapport mentionne encore la forte progression des machines agricoles : 18 pour 100 en ce qui concerne les tracteurs, 57 pour 100 pour les moissonneuses-batteuses, 114 pour 100 pour les ramasseuses-fourrageuses. Une réserve toutefois : le C.I.O. signale que cette dernière activité est entravée pour le financement de son développement ultérieur par le blocage des prix imposé par les pouvoirs publics.

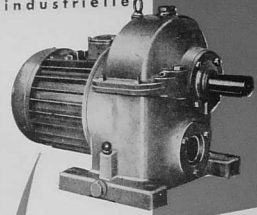
Une branche de la production sur laquelle l'attention est moins souvent attirée est celle des cordes et câbles, qui a connu une progression sensible en dépit de difficultés d'approvisionnement dues à la crise des échanges avec l'étranger. Même son de cloche dans les filatures et tissage du Choletais et de la Mayenne, où la production a néanmoins augmenté de 8 à 10 pour 100.

LA PÊCHE ET LA CONSERVE

La construction navale et le trafic des ports font l'objet de relevés réguliers dans diverses rubriques de cette revue, et nous n'y reviendrons

moteurs à réducteur

Plus de 25 années
d'expérience
industrielle



ASEA
HILLAIRET
2, RUE PAUL-CEZANNE - PARIS - BAL-31-40
USINE à PERSAN (S.-O.)

Représentants à NANTES : M. DANIEL 135, rue Paul-Bellamy
Tél. 419-62
à PONT-AUDÉMER : MM. VULLIEZ & BEYLIER 13, rue de la Brosserie
Tél. 27

ÉTAUX - MACHINES
FIXES
ORIENTABLES
UNIVERSELS
TABLES UNIVERSELLES

ABWOOD

GAMME
de 75 mm.
à 380 mm.

Agents exclusifs pour la France :

LLOYD INDUSTRIEL
12, rue Roger Verlomme et
3, rue des Minimes, PARIS - 3^e
TUR. 31-17 (lignes groupées)

BUREAU D'ÉTUDES MODERNE



INSTALLÉ AVEC
la table à dessin
Comète
l'appareil à dessiner
KULHMANN
le BLOC D'ÉTUDES 501
le Siège Telescopique
BAO

S. A. **F. DARNAY & Cie**, 7, rue Coypel, PARIS, 13^e
Catalogue franco

LES RÉGIONS DE L'OUEST ET LES PROGRÈS DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

pas ici. Nous retiendrons en revanche du rapport du C.I.O., les chiffres relatifs au poisson débarqué en 1957 dans les ports de l'Ouest :

— Lorient	45 546
— Concarneau	32 340
— Douarnenez	16 200
— Les Sables d'Olonne	6 926
tonnes pour 5 920 000 000 francs,	
» » 4 481 000 000 »	
» » 1 850 000 000 »	
» » 1 375 306 000 »	

Les apports aux conserveries ont vu la très forte diminution enregistrée sur les sardines compensée par l'augmentation du tonnage des maquereaux, et celle du tonnage des thons, tant des thons blancs et rouges que des thons albacore de la côte africaine.

L'EXPANSION REGIONALE SE POURSUIT

L'impression d'ensemble qui se dégage de ces chiffres et de ces indications serait donc tout à fait satisfaisante si un certain ralentissement n'avait été enregistré dans les premiers mois de l'année 1958, brouillant quelque peu les perspectives d'aujourd'hui. Le rapport du C.I.O. relève à ce propos les facteurs défavorables qui se sont fait jour : la réduction du volume du crédit mis à la disposition de l'industrie et du commerce, les difficultés d'approvisionnement en marchandises importées, la limitation des commandes de l'Etat, la diminution des demandes étrangères enfin, consécutive

à la récession de l'économie américaine. La métallurgie et la construction navale, ajoute le rapport, sont les secteurs les plus touchés dans l'Ouest.

Cependant l'organisation de l'expansion régionale se poursuit méthodiquement et le rapport rappelle la participation du Crédit industriel de l'Ouest au capital et à la gestion de la Société de développement régional de l'Ouest (Sodéro) et de la Société de développement régional de la Bretagne.

Dans notre prochain numéro,
Nos lecteurs trouveront une étude
sur le port de commerce de
Lorient.

Du plus petit au plus grand...



La modernisation de votre équipement
exige un
CLARK
première marque mondiale de
chariots élévateurs
construits en France en grande série
sous licence américaine par
LES ATELIERS DE STRASBOURG S.A.
au capital de 254 000 000 de Frs
STRASBOURG MEINAU
Service commercial : 118 rue Réaumur PARIS 2^e
Téléphone : GUT. 16-99 et 17-00

Il n'est pas un problème de maintenance qui ne soit résolu par CLARK. CLARK est synonyme de perfection technique dans les moindres détails :

- Gamme incomparable de chariots élévateurs et "Cavalliers" thermiques et électriques de 0,5 à 23 tonnes adaptés à toutes les manutentions.
- Moteurs à bas régime : 1800 t/m. ● Rendement le plus élevé au prix horaire le plus bas.
- Accessibilité, facilité d'entretien. ● Assurance et sécurité de manœuvre. ● Robustesse légendaire.

Nos services techniques sont à votre disposition pour étudier tous problèmes particuliers à votre entreprise. Demandez notre documentation n° « C. 6 »
AGENTS REGIONAUX : G. CARON, 12, rue Saint-Clément, ROUEN. C. GERBAULT, 1, quai d'Auron, BOURGES.
R. HAMON, 99, boulevard des Anglais, NANTES. A. VERLEY, 11, avenue de Strasbourg, LA ROCHELLE.



Pour SOUDER, BRASER
DÉCOUPER, CHAUFFER

SEULS DES TECHNICIENS PEUVENT
VOUS FOURNIR LE MATÉRIEL EXACT

Adressez-vous aux

Établ. Henri SCHALBURG

6, Rue Mazagran — NANTES
Agence directe des grandes marques

Demain, l'Europe

L'industrie de la conserve du poisson et le marché commun

DANS LES OPÉRATIONS THERMIQUES INDUSTRIELLES

TRAITEMENTS THERMIQUES
DES MÉTAUX
FUSION
ÉMAILLAGE
SÉCHAGE
CHAUFFAGE DIVERS

l'électricité

offre

DES AVANTAGES TECHNIQUES CERTAINS qualité des produits fabriqués, constance de cette qualité, souplesse et précision des réglages de température, chauffage général ou localisé.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL PARTICULIÈREMENT FAVORABLES organisation rationnelle des fabrications, hygiène et propreté des locaux, amélioration des conditions de sécurité.

DES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES IMPORTANTES diminution des prix de revient des produits, réduction des frais d'entretien, de main-d'œuvre, des immobilisations de capital.

Afin d'être informés de ces possibilités vous pouvez consulter

LES CONSTRUCTEURS SPÉCIALISÉS OU LES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

MONT SAINT-MICHEL
Le vêtement de travail de qualité
USINES : 13 - 15, Rue Marie-Rouault — RENNES

DENY ET CIE PARIS
20 RUE L'ARC DE TRIUMPHÉ
SERRURES A PASSE-PARTOUT

NORMANDIE — BEAUCÉ — MAINE — TOURAINE — POITOU — LIMOUSIN
M. G.-L. RICHARD - 25, rue Bollée - LE MANS (Sarthe)

BRETAGNE — ANJOU — VENDÉE

M. Michel BOLO - 8, rue Ferréol-Bolo - Tél 135-78 - NANTES (L-A)

LA Communauté économique européenne est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1958. Rappelons que les pays signataires sont les suivants : l'Allemagne occidentale, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Bien que l'entrée en vigueur date du 1^{er} janvier 1958, son application pratique est reportée au 1^{er} janvier 1959.

Il est hors de propos de revenir sur les discussions qu'elle a soulevées, de polémiquer sur la nécessité d'arriver tôt ou tard à une Europe politiquement unie impliquant au préalable une communauté économique. Nous sommes en présence d'un fait dont les conséquences auront les répercussions très importantes sur l'industrie de la conserve du poisson. Ce sont ces répercussions qu'il faut essayer de prévoir en partant des données que nous pouvons connaître.

La Communauté économique a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la communauté, une expansion contenue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie.

Le premier but que s'est donné le traité c'est de réaliser l'union douanière par le marché commun. Pour atteindre ce but, un certain nombre

par
A. de TORQUAT
Directeur de la Fédération nationale des syndicats français des conservateurs de produits de la mer

de clauses sont prévues dont les trois principales sont :

- la suppression progressive des tarifs douaniers intérieurs ;
- l'établissement d'un tarif douanier commun vis-à-vis des pays tiers ;
- la suppression progressive des contingents entre pays membres. La mise en commun et l'élargissement progressif des contingents envers les pays tiers.

Comme il est indiqué, ces mesures seront appliquées suivant un échelonnement prévu. Cet échelonnement est prévu devoir s'étendre sur douze ou quinze années. Mais il doit recevoir un début d'application dès le 1^{er} janvier 1959. A cette date, les droits de douane pour le régime intérieur devront subir un premier abaissement de 10 %.

Sans entrer dans un détail fastidieux, soulignons seulement que les droits de douane qui frappent à l'entrée en France les conserves étrangères, différents suivant les espèces, sont plus élevés que ceux imposés à l'entrée des conserves françaises dans les pays étrangers. L'abaissement des droits français créera à notre in-

industrie une difficulté qui sera très mal compensée par l'abaissement des tarifs étrangers.

Vis-à-vis des pays périphériques, le taux du tarif douanier tendra à devenir commun pour tous les pays du marché commun et devra atteindre le taux uniforme de 20 %.

Les contingents entre pays membres du marché commun seront transformés en contingents globaux accessibles à tous les pays membres. Ils seront élargis progressivement jusqu'à atteindre 20 % de la production nationale.

Le rythme des mesures à prescrire pour arriver aux abaissements et aux élargissements prévus sera décidé par le conseil de la Communauté sur l'avis et les propositions d'une commission qui veille à l'exécution des décisions. Le conseil et la commission sont assistés d'un comité économique et social exerçant des fonctions consultatives. La commission est composée de neuf membres ; elle ne peut comprendre plus de deux membres ayant la nationalité d'un même Etat.

Il faut enfin souligner que les produits importés par un pays membre sont considérés comme de libre pratique et jouissent du même régime que les produits nationaux. Cette clause ouvre des perspectives inquiétantes. Au début, nous pourrions rester à l'abri des contingents même transformés en contingents globaux, mais lorsque ceux-ci seront élargis jusqu'à 20 % des productions nation-

L'industrie de la conserve du poisson et le marché commun

nales, nous serons mal protégés par le droit de douane commun de 20 % contre l'affluence de produits japonais par exemple.

Néanmoins, on peut noter avec satisfaction qu'un sort particulier est réservé aux produits du secteur agricole. Or la pêche est assimilée à l'agriculture. Le traité réserve à ces deux activités un régime spécial en regard à leur caractère propre et aux particularités qui conditionnent leur commerce.

Ce régime particulier s'applique, non seulement aux produits de première main, mais aussi à ceux de conserves. Celles-ci seront comprises avec la pêche dans l'établissement d'une politique commune aux Six, et bénéficieront de la fixation de prix minima à l'importation pendant toute la période transitoire. Ils permettront de remédier dans une mesure appréciable aux inconvénients résultant de l'annulation des droits de douane jusqu'à leur suppression et de l'élargissement des contingents.

En face de ces perspectives, quelle va être la situation de la conserverie française et sa position vis-à-vis des autres pays membres ?

La production de conserves de poissons dans les six pays membres est en moyenne la suivante (en tonnes depuis 1955) :

France	60 000
Allemagne fédérale	46 000
Italie	4 000
Belgique	2 300
Pays-Bas	18 000

Les importations et les exportations se situent aux environs des chiffres suivants (en tonnes) — chiffres arrondis de l'année 1956 :

	Import.	Export.
France	29 500	3 000
Allemagne fédérale	16 200	9 200
Italie	27 000	900
Luxembourg	19 300	850
Pays-Bas	3 850	13 500

A considérer ces chiffres dans leur ensemble, on constate que, à part les Pays-Bas, les membres du marché commun importent plus qu'ils n'exportent : le marché français ne devrait donc pas être submergé par les produits des pays voisins.

Cette vue optimiste et superficielle ne doit pas masquer certaines réalités plus inquiétantes. Les exportations hollandaises sont composées en quasi totalité de conserves de pilchards. La situation privilégiée de leurs côtes permet aux Pays-Bas de débarquer harengs et maquereaux à un prix notablement infé-

rieur à celui des apports de nos bateaux. Cette différence de prix mettra nos fabricants en une situation défavorable vis-à-vis de leurs concurrents hollandais.

En effet, la France est le principal producteur de maquereau, suivie par les Pays-Bas. Mais les prix néerlandais sont inférieurs de moitié aux prix français et sont même nettement en-dessous des prix allemands.

La période de transition nous permettra d'utiliser encore la protection des contingents et des droits de douane et aussi des prix minimaux. La pêche française devra s'efforcer de mettre ce répit à profit pour débarquer son poisson à un prix compétitif. Faut-il dire, si elle veut échapper à l'asphyxie, la conserve de pilchards devra faire appel au poisson hollandais pour se trouver au départ à égalité avec les conserves des Pays-Bas, ou bien même envisager le transfert de ses usines sur les lieux de débarquement.

Il faut noter par ailleurs que les Pays-Bas ont déjà avec l'Allemagne fédérale un courant d'exportation important qui aura tendance à se développer.

La situation de la conserve de sardines semblerait a priori n'avoir rien à redouter du marché commun tel qu'il est envisagé. La France est, en effet, si on excepte l'Italie, petite productrice, le seul pays à fabriquer des conserves de sardines. La situation sera très différente si le Maroc entre dans le marché commun. Nous reviendrons sur cette question liée à la position des territoires d'Outre-Mer.

La conserve de thon mérite une attention particulière. Certes, dans l'état actuel, la production française a, dans le cadre du marché commun, une situation prédominante. Cependant, certaines difficultés ne manqueront pas de se faire jour du fait que les marchandises importées par un Etat membre jouiront de la même libre pratique que les produits originaires du pays en question. Les contingents seront un dialogue précaire contre les conserves importées du Japon. On peut craindre aussi que l'élargissement des contingents de poisson congelé, consentis aux pays tiers, n'incite certains pays membres à entreprendre la fabrication de conserves à base de thon importé.

La quatrième partie du traité instituant le marché commun prévoit l'incorporation des territoires d'Outre-Mer dans le marché commun. La liste des territoires envisagés fait l'objet de l'annexe IV. Elle com-

prend les territoires de l'A.O.F., de l'A.E.F., du Togo, du Cameroun et des colonies françaises, le Congo belge, la Somalie et la Nouvelle-Guinée néerlandaise.

En ce qui concerne les pays indépendants qui ont des rapports particuliers avec les six, s'ils ne sont pas mentionnés dans le traité, ils n'en sont pas moins l'objet de mesures particulières. Il s'agit, pour la zone franc, du Maroc, de la Tunisie, du Laos, du Cambodge et du Vietnam.

A ces pays, les Six se déclarent prêts à proposer des négociations en vue de la conclusion de conventions d'association économique à la Communauté. Ces accords paraissent indispensables à la conclusion d'une Eurafrique. La question de l'exploitation du pétrole saharien revêt une importance capitale. Mais ces problèmes sortent du cadre que nous nous sommes tracé.

Les incidences principales qui résultent de l'incorporation des T.O.M. dans le marché commun sont les suivantes :

a) la suppression des droits de douane suivront le même rythme que l'élimination des droits de douane entre les Etats membres. La première diminution qui, rappelons-le, doit intervenir dès le 1^{er} janvier 1959, favorisera à notre détriment les conserves importées du Maroc.

b) l'élimination des restrictions quantitatives suivra la même règle qu'entre les Etats membres. Cette règle aboutit à ce qu'au terme de la quatrième année, la valeur totale des contingents globaux représentera un peu plus du double de ce qu'elle était au début de la première. Cette mesure aura théoriquement peu de répercussion sur le volume de nos importations en provenance d'outre-mer, car nous n'avons pas de restrictions quantitatives avec nos pays d'outre-mer. Les contingents en franchise accordés au Maroc sont le fait d'un arrangement particulier, mais il n'y a pas de restriction quantitative pour les importations passibles de droits de douane.

Par contre, les autres Etats membres devront s'ouvrir plus largement à l'entrée des conserves originaires de nos T.O.M.

c) Le tarif extérieur commun, généralement établi au niveau de la moyenne arithmétique des droits

appliquée au 1^{er} janvier 1957 dans les quatre territoires douaniers. Ce tarif est affecté par un certain nombre d'exceptions.

Ces incidences qui affectent les courants d'échange dans le sens T.O.M.-pays membres, ne sont pas absolument réversibles. La diversité des obligations douanières des différents territoires s'oppose à une unification hâtive. L'article 132 du traité prévoit que chaque pays ou territoire applique à ses échanges commerciaux avec les Etats membres et les autres pays et territoires associés le régime qu'il applique à l'Etat européen avec lequel il entretient des relations particulières.

Pour ce qui est des territoires de la zone franc non soumis à des obligations internationales particulières et dans l'état actuel de la réglementation des échanges à l'intérieur de la zone franc, le résultat de l'article 133 qu'aucune modification n'est apportée au régime des droits fiscaux d'entrée et que les droits de douane frappant les importations originaires des Etats membres et des autres pays et territoires étrangers sont progressivement supprimés. Toutefois, les pays et territoires peuvent percevoir des droits de douane qui répondent aux nécessités de leur développement et aux besoins de leur industrialisation à condition que ces droits frappent sans discrimination d'origine les importations originaires des Etats membres y compris la métropole.

Si l'on fait état de la conjoncture actuelle, seules les importations marocaines peuvent présenter certaines difficultés. L'importance industrielle des autres territoires est trop faible pour avoir une influence économique appréciable. Mais la situation se transforme à vue d'œil. La pêche et les industries annexes se développent très rapidement. Une activité intense se manifeste au long de la côte de l'Afrique noire, avec un afflux très important de capitaux. Nous risquons d'assister à une floraison intense d'installations de pêcheries et d'usines de transformation, dans des conditions d'imprévision qui les conduiraient sans doute à la ruine, mais qui apporteront par surcroît le plus grand désordre sur le marché français d'abord, et ensuite sur le marché européen et le trucheman de l'union économique.

Cette anarchie naissante n'a pas manqué d'inquiéter un certain nombre de personnalités et d'organismes qui ont décidé la mise sur pied d'une société d'étude pour la pêche en Afrique noire. Le but de cette société et son ambition est de rassembler une large documentation susceptible d'être mise à la disposition des administrations, sociétés ou particuliers intéressés à l'installation ou au développement de sociétés d'exploitation. Cette documentation fournirait à partir de bases certaines tous les éléments susceptibles de promouvoir des solutions rationnelles.

La mise en commun des ressources des six pays membres pose une quantité de problèmes que le traité se contente d'énumérer sans essayer de les résoudre. Il en laisse le soin à la commission de la Communauté. Mais cluder n'est pas trancher. Et pourtant, le marché commun, s'il veut vivre, doit, en premier lieu, assurer aux industries des six pays une égalité de traitement au départ qui leur permette d'entrer en compétition à égalité de chances. Législation sociale, législation économique, législation fiscale, législation du travail devront être harmonisées par paliers correspondant aux paliers diminuant les droits de douane et clarifiant les contingents. C'est un travail considérable qui suppose à la base de la part de chacun des six Etats l'acceptation de renoncer à certains avantages.

Actuellement, la diversité des régimes imposés aux industries, la pratique de dumpings plus ou moins occultes conduisant à des différences de prix très importantes. Mais il est certain qu'à charges égales, l'industrie de la conserve française n'a rien à redouter de la comparaison avec aucun de ses partenaires du marché commun.

Il est cependant difficile de tirer des conclusions précises de faits qui sont encore eux-mêmes fluctuants. Des négociations, des conversations se poursuivent sans qu'on puisse savoir ce qui sera définitivement arrêté. Une fois les modalités arrêtées, il appartiendra à la commission de régler les mille et une difficultés qui se présenteront. Il est à souhaiter qu'un souci de libre échange exagérément précipité ne lui fasse pas perdre de vue le souci de laisser à notre industrie le temps de s'adapt-

ter à des circonstances nouvelles et non sans danger.

Qu'advient-il d'ailleurs du marché commun tel que le traité de Rome le définit ? A peine né et pas encore sorti des langes, il se heurte à de vives oppositions. Certains pays qui sont en dehors de sa zone territoriale voient avec appréhension se constituer un ensemble économique qui pourra apporter des entraves à leurs courants commerciaux traditionnels.

La Grande-Bretagne, totalisant ces craintes, a marqué une vive opposition à l'union économique du traité : 14 % de ses exportations sont à destination de l'Europe des six et elle ne se résigne pas à accepter que dans un proche délai les produits français, allemands, italiens, etc. puissent pénétrer en Belgique, par exemple, en franchise de droits, tandis que les produits anglais seraient soumis à des tarifs ou des contingents communs prévus par le traité de Rome.

D'autre part, la Grande-Bretagne ne peut, en adhérant au marché commun, obtenir de privilège commercial vis-à-vis des pays du Commonwealth. Elle a proposé un contre-projet de zone libre-échange englobant les dix-sept pays de l'O.E.C.E. Nous n'entrerons pas dans le détail du projet britannique — disons seulement que des l'abord il apparaît inacceptable aux Six — mais les discussions auxquelles il a donné lieu ont mis en lumière le danger de laisser en face l'un de l'autre les deux blocs qui deviendraient vite antagonistes.

On a pensé qu'il y a intérêt à ménager des arrangements. Les gouvernements se sont offerts de trouver des modalités d'entente. Les blocs succèdent aux blocs. Il est impossible de prévoir à quelle solution les divers Etats s'arrêteront. Il n'en reste pas moins que l'inclusion des dix-sept pays de l'O.E.C.E. dans une organisation douanière commune que celle qu'elle soit présenterait des problèmes extrêmement graves pour notre industrie. Il y faudrait des précautions et des garanties très particulières.

Notre ministère de tutelle connaît bien nos préoccupations et nous sommes assurés qu'il saura défendre les intérêts vitaux de la pêche et de la conserve française.

CHAMBRES DE COMMERCE

ET SYNDICATS

BREST

M. DAMADE, NOMME CHEVALIER DU MERITE COMMERCIAL

Une réunion a rassemblé le 25 juin un certain nombre de personnalités brestoises à la chambre de commerce à l'occasion du départ de son secrétaire général, M. Damade, qui recevait en même temps la croix de chevalier du mérite commercial.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion, M. Delhieux, président de la chambre de commerce, a insisté sur la valeur des services rendus par M. Damade à la compagnie consultative, valeur attestée par le fait que la distinction reçue par M. Damade est la première de cette classe à être attribuée à un membre du personnel de la chambre de commerce de Brest.

M. Damade était devenu secrétaire général adjoint en 1922 et secrétaire général le 1^{er} janvier 1926. M. Berréjoue lui succède.

LAVAL

JUMELAGE DE LAVAL ET DE BOSTON

Au cours de la réunion tenue le 21 juin par les membres de la chambre de commerce de Laval et de la Mayenne, le président de cette compagnie, M. Barneoud, a exprimé les espoirs de l'industrie et du commerce dans le redressement de la situation économique. Il a fait appel aux ressortissants de la chambre de commerce en faveur de l'emprunt, commentant ses modalités et avantages et soulignant les conséquences qu'aura son succès.

M. Barneoud a ensuite évoqué les cérémonies qui ont marqué le jumelage des villes de Laval et de Boston, en insistant sur l'intérêt qu'a présenté l'entretien qu'a eu le bureau de la chambre de commerce avec le maire et la délégation de Boston sur les économies des deux régions. Il a tenu à remercier M. Lepage, chef de la 3^e division à la préfecture, de la part qu'il a prise à cet échange de vues, et conclut en faisant le point de

l'expansion industrielle du département.

NANTES

L'AMENAGEMENT DE L'AEROPORT DE NANTES-CHATEAU-BOUGON

Le 25 juin s'est réunie la commission consultative économique de l'aérodrome de Nantes, à la chambre de commerce, sous la présidence de M. Beaupère et en présence des représentants des exploitants et des usagers.

En ouvrant la séance, M. Beaupère rappelle que, lors de la première réunion de la commission, le 14 février dernier, les membres avaient exprimé le vœu que sa composition fût complétée par deux nouveaux membres, aussi bien pour les usagers que pour les exploitants; les deux nouveaux membres représentant ces derniers sont M. Orillon et le sénateur Abel Durand.

Un autre vœu avait été formulé, demandant le comblement de la cuvette à l'extrémité de la grande piste de Chateaubougon. Les travaux sont très avancés et leur réalisation est le premier pas vers l'allongement de 300 mètres de la grande piste.

Les membres de la commission ont examiné l'avant-projet de la nouvelle aérogare, établi par la direction des basses aériennes. Cet avant-projet est pratiquement terminé et la discussion a porté sur différents points, dont il sera tenu compte dans l'étude détaillée des plans, qui va être faite par l'architecte de la chambre de commerce, M. Jean Boquien. On peut espérer que cette étude sera terminée à la fin de l'été et que les travaux pourront commencer au début de l'automne.

La commission a approuvé la construction d'un nouvel hangar de 30 m sur 30 m. Elle a demandé qu'un abri soit prévu pour le matériel d'escadre des compagnies aériennes; à ce sujet, une solution pourrait être trouvée prochainement grâce à une entente à réaliser entre la chambre de commerce et l'Aéro-Club de Loire atlantique; les modalités de cette entente sont d'ailleurs en cours d'étude. Un vœu collectif a été formulé tendant à la construction, en même temps que l'aérogare, d'un bloc technique, comprenant météo et radio-navigation.

QUIMPER

LA REUNION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE AU POULDU EN CLOARS-CARNOET

Traditionnellement la chambre de commerce se réunit chaque année dans une localité autre que Quimper. Cette année, cette réunion s'est tenue le 12 mai 1958, au Pouldu en Cloars-Carnoet, sous la présidence de M. Victor Donval, M. Gay, secrétaire général de la préfecture assistait à cette réunion. A l'ordre du jour était notamment inscrite la question de la réforme de la fiscalité.

Sur la proposition de son président, l'assemblée consultative devant la gravité de la situation actuelle a décidé de s'associer au vœu exprimé par le Conseil national du patronat français et appelant l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de réaliser une politique qui impliquerait :

- un équilibre budgétaire rigoureux par la diminution des dépenses publiques (en augmentation de 55 % depuis six ans, 70 % pour les seules dépenses civiles);
- la rennaissance de l'épargne dont l'investissement dans la production a été systématiquement découragé;
- la liberté des marchés intérieurs et extérieurs comportant un libre établissement des cours avec pour objectif la libre convertibilité du franc et la liberté des échanges commerciaux.

Il lui est apparu, en effet, que les efforts des pouvoirs publics devaient tendre en premier lieu vers la stabilité des prix et de la monnaie. Verbe des prix dans un régime de libre concurrence.

L'EXPORTATION DES CHOUX ET SALADES DE LA REGION DE DOUARNEZ

La chambre de commerce de Quimper s'est préoccupée au mois de mai dernier, de l'écoulement de quelques milliers de tonnes de choux pointus et de quelques centaines de tonnes de salades, arrivés à maturité dans la région douarnenaise.

Etant donné l'importance des frais de transport des expéditions de

choix à destination des pays étrangers et notamment de l'Allemagne, la chambre de commerce de Quimper est intervenue auprès de la S.N.C.F. pour tenter d'obtenir qu'une réduction soit accordée, comme en 1955 et 1956, sur les tarifs de transports. Il n'a pas paru possible à la S.N.C.F. d'accéder à cette demande.

Il y a lieu d'ailleurs de souligner que les divers organismes intéressés par les problèmes d'exportation et qui ont été présentés par la chambre de commerce en vue d'appuyer son action, ont mis l'accent sur le fait qu'il existait dans la région de Douarnenez, au stade de la production, un véritable problème du chou pointu.

UNE HALLE DE VENTE DU POISSON A LESCONIL

Lesconil était le seul port de pêche géré par la chambre de commerce de Quimper, qui ne possédait pas encore de halle de vente au poisson.

La compagnie consultative vient d'y créer une criée provisoire installée dans l'ancien abri du canal de sauvetage en attendant le hangar au poisson définitif qui sera construit sur le terre-plein à créer dans le cadre des travaux d'amélioration projetés au port de Lesconil. Ainsi tous les ports de pêche du Sud-Finistère sont désormais dotés de halles de vente au poisson.

L'activité de ces halles au poisson a fait l'objet d'une communication du président Douard. L'assemblée consultative a enregistré avec satisfaction

que les hangars à poisson de Guilvrenez et de Douarnenez, actuellement en construction, devraient être achevés avant la fin de l'année et permettraient ainsi un accroissement de l'activité de ces ports.

SAINT-BRIEU

UNE « JOURNEE DE L'EXPORTATION » LE MOIS PROCHAIN A SAINT-BRIEU

Au cours de sa séance du 28 mai, la chambre de commerce de Saint-Brieuc a entendu diverses communications de son président, M. Sébillé, dont l'une, notamment, relative au commerce extérieur :

Un délégué du Centre national du commerce extérieur a pris contact les 25 et 26 avril avec les représentants des entreprises de notre circonscription susceptibles de s'intéresser au commerce extérieur.

Ces contacts personnels ont été appréciés par les chefs d'entreprises; ils permettront sans doute la mise sur pied d'un réseau d'exportateurs dans notre département. Vous savez que le problème de l'exportation est peut-être le problème n° 1 de notre économie. L'intérêt de cette question ne peut donc échapper aux chambres de commerce.

Je vous signale dès à présent, a ajouté M. Sébillé que une « Journée de l'Exportation » aura lieu à Saint-

Brieuc à l'occasion de la foire-exposition le samedi 13 septembre. Cette journée qui sera une journée régionale, car elle s'adresse à l'ensemble des départements bretons, est placée sous le patronage du Centre national du commerce extérieur, du comité régional des conseillers du commerce extérieur et des chambres de commerce de la VI^e région économique. Elle groupera toutes les personnes intéressées par cette question.

DISTINCTIONS

C'est avec plaisir que nous relevons la récente promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur de :

— M. Emile Deerré au grade d'officier. *On sait la part prise depuis de longues années par M. Deerré dans le développement de l'économie nantaise; il est actuellement le président de la Confédération française du patronat chrétien.*

— M. Paul Hulin-Desgrées au grade de commandeur. M. Hulin-Desgrées est le directeur général de notre confrère Ouest-France.

— M. Emilien Amoury au grade de commandeur. M. Amoury est administrateur de plusieurs sociétés de presse, et notamment de la société qui publie notre confrère Le Courrier de l'Ouest.

BIBLIOGRAPHIE

QUALITE-FRANCE PUBLIE SON DEUXIEME CATALOGUE

Cent mille producteurs, détaillants et consommateurs ont entre les mains et ont diffusé depuis mai 1957 le catalogue des produits agréés par Qualité-France, association nationale sans but lucratif, soutenue par les pouvoirs publics.

Ce catalogue constitue un palmarès pour les producteurs, un argument de vente pour les détaillants et surtout un guide précieux pour les consommateurs qui savent que les produits industriels ou agricoles qui y figurent, rigoureusement contrôlés par les services de Qualité-France, leur offrent le meilleur usage possible. De plus, la « notice de qualité » remise obligatoirement à tout acheteur d'un produit agréé, constitue une garantie supplémentaire, l'association jouant le rôle d'un arbitre désintéressé en cas de réclamation et veillant à ce que tout article ne répondant pas aux spécifications soit remplacé ou réparé par le producteur.

La publication du catalogue 1957 était un test; si l'intérêt du public n'était pas éveillé, on pouvait craindre que les consommateurs français ne fussent pas prêts (différence ou rouille) à progresser dans l'art d'acheter. Or, malgré le faible volume de ce premier recueil, le succès a été incontestable; cette édition a été épuisée en quelques mois et le retentissement a été tel dans le monde

de la production que les demandes d'agrément se sont multipliées.

C'est pourquoi le catalogue 1958 qui nous est présenté aujourd'hui a presque doublé de volume par rapport à celui de l'an dernier et que de nombreuses lacunes ont été comblées. Comme son aîné, le catalogue 1958 sera diffusé systématiquement auprès des associations de consommateurs, des centres d'enseignement ménager, des chambres de commerce françaises et étrangères, des centres syndicaux, du C.N.P.F., des comités d'entreprises de grandes sociétés, des services sociaux des caisses d'allocation familiales, des grands circuits de distribution (chaîne d'achat, magasins à succursales multiples), des grands acheteurs (acheteurs étrangers, grandes administrations, grands magasins, éconoèmes, hôtellerie, centrales d'achat hôtelières, Logis de France, intendance, S.N.C.F.) des attaches commerciales de France à l'étranger et des attaches commerciales étrangères en France. D'autre part tous les intéressés pourront se le procurer en écrivant à Qualité-France, 18, rue Volney, Paris-2^e (joindre 50 F en timbres pour les frais d'expédition).

Qualité-France est en pleine expansion et ses portes demeurent ouvertes à tous ceux qui ont compris que la qualité était l'aboutissement du progrès et du succès. Cet aboutissement impératif pour la sauvegarde de la production nationale dans le « Marche commun ». Si la France sait saisir sa chance et demeurer aux yeux du monde le pays de la qualité, la partie sera gagnée. Qualité-France, juge impartial, est l'instrument nécessaire de cette politique.

INFORMATIONS

ET RÉALISATIONS TECHNIQUES

LES 2 CV POUR LA PROSPECTION DE L'URANIUM EN BRETAGNE

Les techniques de la recherche minière se perfectionnent de jour en jour et les prospecteurs de minerais radio-actifs sont de plus en plus nombreux en Bretagne, organisant leurs recherches de façon scientifique. C'est ainsi que la prospection auto-portée a beaucoup d'adeptes, car elle a l'avantage de permettre d'explorer une région plus rapidement que ne le permet la prospection à pied.

Cet avantage est encore accru si le véhicule porteur est susceptible de passer dans tous les terrains et c'est ainsi que la plupart des prospecteurs d'uranium, depuis les chercheurs isolés jusqu'au Commissariat à l'énergie atomique ou la Compagnie française des minerais d'uranium, ont choisi la 2 CV Citroën comme véhicule de prospection. La maison Viller-Lourmat fournit l'appareillage et le scintillomètre qui équipent la voiture.



La 2 CV a été préférée parce qu'elle peut circuler partout et parce que la souplesse de sa suspension ne dérange pas les très sensibles appareils de mesure. Plus de trente 2 CV ainsi équipées circulent actuellement en France.

L'UTILISATION DES STENCILS EN CONTINU SUR LES MACHINES ELECTRO-COMPTABLES

On sait que les imprimés en continu destinés à être passés en tabulatrice comportent un feuillet unique ou des feuillets multiples entre lesquels sont intercalés des carbones ; dans la pratique, cependant, il n'est pas possible de dépasser le nombre de cinq ou six feuillets avec quatre ou cinq carbones intercalés pour les imprimés exécutés en continu et le nombre de neuf ou dix feuillets avec huit ou neuf carbones intercalés pour les imprimés exécutés en semi-continu.

Pour obtenir un nombre plus élevé d'exemplaires d'un document déterminé, on a été amené à passer dans les tabulatrices des stencils, de façon à pouvoir, grâce au duplicateur, obtenir cinquante exemplaires ou davantage des documents fournis par les tabulatrices. Les mécanographes utilisant les tabulatrices doivent alors, à chaque changement de stencil, arrêter la machine et introduire le stencil à la main, ce qui conduit à de gros écarts de repérage

sur les stencils successifs et surtout à des pertes de temps qui grevent considérablement les frais généraux et annulent souvent les résultats économiques donnés par ces machines électro-comptables.

Le nouveau procédé a pour but de remédier à cet inconvénient ; il consiste à fixer les stencils à imprimer sur un support continu susceptible de les recevoir et muni des moyens de guidage adaptés à la tabulatrice utilisée.

Les stencils, dont il permet l'impression en continu, peuvent se présenter sous n'importe quelle forme ou format, avec n'importe quel système d'attache et peuvent comporter ou non des mentions spéciales telles que celle du nom et de l'adresse de l'utilisateur.

Ce nouveau procédé conçu et réalisé par l'imprimerie Permafiles a fait l'objet d'un brevet déposé le 17 avril 1958.

Les dessins qui suivent représentent deux supports conformes à ce nouveau procédé.

On voit en figure 1 une bande continue (1) munie de trous de saut (2) qui en permettent l'utilisation sur une tabulatrice Bull ; le support porte des moyens de repérage (3 et 4) constitués par des lignes imprimées, définissant la position des angles supérieurs et inférieurs des stencils destinés à être fixés sur le support.

La fixation des stencils est assurée par collage. Ce support muni de stencils et plié en accordéon passe en tabulatrice aussi facilement que les paravents classiques entre lesquels sont ou non intercalés des carbones. Il est donc dorénavant possible d'imprimer en continu les stencils portés par le support sans qu'il y ait de temps mort entre deux impressions ; les stencils sont ensuite reportés sur un duplicateur de type classique qui reproduira les données de la tabulatrice en autant d'exemplaires qu'il est nécessaire.

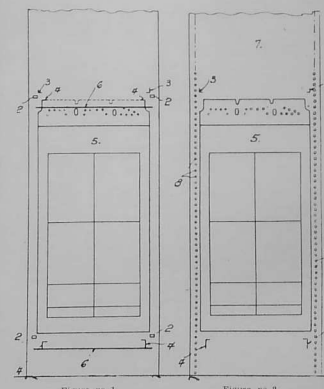


Figure n° 1

Figure n° 2

L'OUEST INDUSTRIEL, MARITIME, AGRICOLE ET COMMERCIAL

INFORMATIONS ET RÉALISATIONS TECHNIQUES

La figure 2 représente un support (7) analogue à celui représenté à la figure 1, mais muni de perforations Caroll et destiné à être utilisé sur une tabulatrice IBM ou Sumas.

LES NOUVELLES TECHNIQUES DE DIRECTION TECHNIQUES

Créée sous l'égide du Commissariat général à la production, l'Association pour le perfectionnement pratique des cadres des entreprises industrielles (A.P.C.E.P.I.) se propose de former et de perfectionner les cadres en cours de carrière en mettant à leur disposition un enseignement essentiellement pratique centré sur des activités bien précises et fondé sur une solide expérience commerciale, technique et scientifique. Elle a déjà mis sur pied trois enseignements destinés aux cadres et aux ingénieurs, dont les objectifs sont : le perfectionnement commercial, l'enseignement de techniques des études de marche, la formation d'ingénieurs spécialisés de l'énergie nucléaire.

Le but de chacun de ces enseignements est de fournir une formation solide. Cela exige de la part de ceux qui enseignent une très ample connaissance de leur métier ; c'est pourquoi les entraîneurs sont dirigés par les plus éminents spécialistes des sujets traités. Afin de créer des groupes homogènes, une commission étudie chaque dossier et conseille les candidats ; l'admission est faite sur titres.

Les premières promotions ont confirmé l'intérêt d'un tel centre pour le perfectionnement des cadres des entreprises. Elles ont aussi démontré le haut niveau de l'enseignement donné, en réunissant des auditeurs d'horizons très divers : Ecole polytechnique, Ecole des arts et manufactures, Ecole des arts et métiers, Ecoles techniques diverses, facultés de droit, etc. Les sessions ont lieu, soit « à temps complet », notamment pour les auditeurs de province, soit « à temps partiel », ce qui permet aux stagiaires de poursuivre normalement leur travail dans leur entreprise.

Entraînés en profondeur, les stagiaires bénéficient de contacts personnels avec les professeurs et conférenciers à l'occasion de discussions de cas et renaissent au cours de la session des éléments d'information immédiatement applicables dans leurs entreprises.

Les prochaines sessions auront lieu aux dates suivantes :

Centre de perfectionnement pratique des cadres commerciaux dans l'industrie :

Séance à temps complet du 15 au 28 septembre

Séance à temps partiel du 9 octobre au 20 décembre

Le C.P.C.I. est destiné aux ingénieurs-représentants, aux technico-commerciaux (sédentaires ou non), aux chefs d'ateliers, aux responsables des bureaux d'études et d'une façon générale à tous les cadres industriels amenés à prendre des contacts avec la clientèle. Deux sessions sont prévues pour l'automne 1958 ayant toutes deux le même programme d'enseignement. Une session à temps complet à l'intention des cadres provinciaux du 15 au 28 septembre, les conférences ayant lieu toute la journée. Une session à temps partiel du 9 octobre au 20 décembre. L'enseignement réparti en 50 conférences : entretiens, études de cas, exercices, a un caractère essentiellement pratique. Le nombre des auditeurs de chaque session est limité à 25.

Centre d'enseignement des techniques d'étude de marché

Séance à mi-temps du 8 novembre au 7 décembre

Il existe en France fort peu de techniciens avertis capables d'analyser correctement la structure d'un marché et d'émettre des opinions valables quant à son évolution. Le C.E.T.M. a pour but de combler cette lacune. L'enseignement, réparti sur 43 conférences d'une heure trente est assuré par des responsables du CREDOC, par des personnalités de l'INSEE et par des membres de l'ADETEM. La prochaine session aura lieu du 8 novembre au 7 décembre 1958.

L'OUEST INDUSTRIEL, MARITIME, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Centre de préparation aux applications industrielles de l'énergie nucléaire.

Ouverture de la session 1958-59 : le 6 décembre

L'expansion rapide des applications de l'énergie nucléaire exige un nombre croissant de techniciens avertis. Le but du PRAIEN est d'apporter aux ingénieurs déjà dans l'industrie le complément de formation qui leur permettra de s'adapter aux applications industrielles de l'énergie nucléaire. L'enseignement est assuré par les plus grands praticiens de l'industrie nucléaire et comporte 75 conférences d'une heure trente. La prochaine session sera ouverte le 6 décembre. Des visites de laboratoires et d'installations nucléaires ainsi que des travaux pratiques complètent le cycle des conférences.

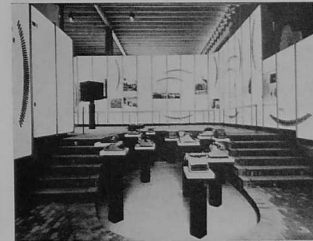
Pour tous renseignements s'adresser à l'Association pour le perfectionnement pratique des cadres des entreprises industrielles 19, avenue Niel, Paris-17^e. WAG 8498.

OLIVETTI AU PAVILLON ITALIEN DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Si la section italienne reproduit l'aspect typique d'un village italien, un pavillon est cependant réservé aux grandes sociétés Fiat, Montecatini et Olivetti.

La superficie totale de la section Olivetti est d'environ 175 m². Elle se présente en forme de « L », sur deux plans différents reliés entre eux par un double escalier. Le plancher est en briques et les marches des escaliers sont recouvertes de bois. Les machines Olivetti sont exposées dans une zone, de forme ovale, dalée de marbre blanc. Les pieds des supports sont en ardoise et les plateaux en marbre comme le sol. Les reflecteurs sont placés sur le plafond réalisé en bois.

Sur le plan supérieur de la salle on a placé la reproduction d'une borne de signalisation routière dont le pied est également en ardoise et le cube en bronze. Sur ses quatre faces se trouve gravé le sigle Olivetti.



Le long des parois périphériques, d'immenses panneaux photographiques sont illuminés par transparence à l'aide de 50 tubes fluorescents. On peut y lire, en douze langues, l'histoire de l'organisation Olivetti. D'autres photographies présentent l'architecture de la fabrique, des quartiers résidentiels, des maisons ouvrières, des services sociaux, des différentes usines et magasins en Italie et à l'étranger, les réalisations dans le domaine de l'Industrial Design, la publicité et les relations publiques.

Les architectes du pavillon italien, désignés par le gouvernement, sont MM. Rogers, Peressutti et Gardella. La présentation Olivetti est due à Franco Bassi du bureau technique de publicité Olivetti.

CES ENTREPRISES ONT UN AGENT DANS VOTRE RÉGION

CONDITIONNEMENT DES CHARBONS MANUTENTION MÉCANIQUE

Ets GREFFE
11, rue Joseph Bouchayer
GRENOBLE (Isère)

Seine-Maritime
Eure
Orne
Calvados
Manche

M. LETOUPIN
44, rue Armond-Carrel
ROUEN (S.-M.)

LORRAINE-ESCAUT

TUBES — ACIER ET ACCESSOIRES

Établissements BRIAU
Siège social et usine :
Rue Niépce-Destouches
TOURS (I.-et-L.)
Tél. : 70.01

Dépôts à :

NANTES :
6, rue Arsène-Leloup
RENNES :
15, rue Papu
QUIMPER :
Imposée de l'Odette

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ET D'EMBRANCHEMENTS INDUSTRIELS

80, rue Taitbout, 80
PARIS (9^e)

M. LANGLOIS
57, rue Rouget de l'Isle
PETIT QUEVILLY
(S.-M.) — Tél. 79-60-13

MARINE...

ETABLISSEMENTS L. GUBRI
9, rue Traversière, 9
COURBEVOIE (Seine)

Loire-Atlantique
Finistère

M. GREE
6, rue Alfred de Musset
NANTES

M. GOLIAS
29, rue du Prof. Langovin
LANREDEC BREST

Seine-Maritime

M. BRARD
2, Rue Alexandre Dumas
DIEPPE

Oxycoupage
« LE CHALUMOR »
TOUTES SPECIALITES
POUR LE MATERIEL A VAPEUR
ROBINETTERIE, JOINTS VANNES
D'EXTRACTION ANTITARTRE

LES FOURNITURES INDUSTRIELLES

Loire-Atlantique
Vendée
Maine-et-Loire
Morbihan

M. MAHE
72, rue Pomichet
SAINT-NAZAIRE

Seine-Maritime

M. BOISARD
20, rue Saint-André
ROUEN

CONSTRUCTEURS SPECIALISTES DE MATERIEL DE SOUDURE

L. SAUVAGEAU
26, Bd Richard-Lenoir
PARIS (11^e)
Tél. VOL : 49-43

Service vente
Après vente
Démonstrateur
local

M. Hildebrand
49, r. Ch. Monselet, NANTES
(Loire-Atlant.)

Chalumeaux
soudure, coupeurs,
fous gaz
Manoietendeurs
Centrales de Détente
Matériel propane
Machines d'oxycoupage
Postes soudure à l'arc
Soudage par points

ASTROLEX **ASTREMAIL**

MATOLIN

ASTROVIT

SICCATITE

ETABLISSEMENTS GEORGET FILS
PERIURUS - NANTES - ROUEN - BREST - INGRES D'IMPIMERIE
NANTES - CHANTENAY

ROBINETTERIE



11, rue Guénot — PARIS (11^e)

Mayenne
Orne
Sarthe

COMAP
LE MANS (Sarthe)

Loire-Atlantique
Vendée
Côtes-du-Nord
Ille-et-Vilaine

COMAP
16, rue Metzinger
NANTES (L.-A.)

Loire-Atlantique
Vendée
Côtes-du-Nord
Ille-et-Vilaine

M. MOREAU
37, rue de Brossac
ANGERS (M.-et-L.)

Maine-et-Loire

M. ALIX
146, rue Carnot
LORIENT (Morbihan)

Finistère
Morbihan

COMAP
7, rue Monchan Frères
ROUEN (S.-M.)

Manche
Seine-Maritime
Eure
Calvados

MANUTENTION — LEVAGE

VICTORY
POIRIER, PAUZE et Cie
76 bis, avenue de Suffren
PARIS (15^e)

Loire-Atlantique

Ets AUBERT
7, Allée des Tonneurs
NANTES

Ets HEULAN
13, rue Jean-Jaures
QUIMPER

CHEVANNES
MARCON
Boite postale 51
CONCARNEAU

Finistère

Ets ROBIC CORLAY
Place Saint-Louis
ETEL

AUTO ACCESSOIRES
ALREN
12, rue L.-Billot
AURAY

Morbihan

Ets PANHALEUX
14, rue d'Inkeremann
RENNES

Seine-Maritime

Ets DELABARRE
et **GODART**
42, rue du Gros-Horloge
ROUEN

Calvados

Ets TAMPLEU-SPRIET
5, 7, 8, rue Hamon
CAEN

Sarthe

Ets HIRET
9, place de la République
LE MANS

LES ADJUDICATIONS

DANS L'OUEST

Avis

Manche

PONTS ET CHAUSSÉES DE SAINT-LO — 2 septembre. — (Centre administratif). — Appel d'offres ouvert. Exécution d'une première tranche de canalisations d'eau potable au titre V.R.D. dans le Syndicat Intercommunal du Baupéou comprenant la fourniture et la pose de : 105 m l. de fonte Express, diam. 200 mm ; 7028 m l. de fonte Express, diam. 250 mm ; 461 m l. de fonte Standard, diam. 60 mm ; 35 m l. de fonte Standard, diam. 80 mm ; 451 m l. de fonte Standard, diam. 100 mm ; 147 m l. de fonte Standard, diam. 175 mm, avec leurs accessoires, vidanges, parcs, ventouses, poteaux d'incendie, etc. — Caut. de 3 % du montant de la soumission. Soumis et pièces annexes sous pli recommandé à M. Lingen, en chef des P. et C., Centre administratif, Saint-Lo (Manche) pour le 2 septembre 1958, terme de rigueur. — Rens. : Service des P. et C., Centre administratif, Saint-Lo; Service du Génie rural, Centre administratif, Saint-Lo; Bureau d'études, J. Gaillardin, 42, rue du Neufbourg, à Saint-Lo.

Sarthe

MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE — 2 septembre. — Construction de deux classes et d'un groupe W.-C. — 1^{er} lot, Maçon, 2.993.000. — 2^e lot, Charp. couvert, singier, 720.000. — 3^e lot, Menuis. quincaill., 650.000. — 4^e lot, Plomb. saint., 270.000. — 5^e lot, Electr. 100.000. — 6^e lot, Peint. vitr., 300.000. — Arch. M. G. Habib Montaner, D.E.S.A., 41, rue Le Chevalier, Mamers.

Seine-Maritime

HOPITAL-HOSPICE DE DARNETAL — Prochainement. — Adj. retiré. — Construction d'un bâtiment d'hospitalisation et d'un bâtiment des services généraux. Lot 1. Gros œuvre, à déjà été adjugé. Lot 2. Charp. 1.341.000. Délai d'exéc. : 2 mois. Pénalités par jour de retard : 3.000. Lot 3. Couvert, zinc, 5.677.000. Délai d'exéc. : 3 mois. Pénalités par jour de retard : 5.000. Lot 4. Menuis. 15.932.000. Délai d'exéc. : 3 mois. Pénalités par jour de retard : 8.000. Lot 5. Serrurerie et clôtures métalliques, 5.810.000. Délai d'exéc. : 8 mois. Pénalités par jour de retard : 5.000. Lot 6. Permetteurs, 1.118.450. Délai d'exéc. : 3 mois. Pénalités par jour de retard : 5.000. Lot 7. Plomb. saint., 4.942.000. Délai d'exéc. : 4 mois et demi. Pénalités par jour de retard : 8.000. Lot 8. Carrel. et revêtements, 19.123.000. Délai d'exéc. : 5 mois et demi. Pénalités par jour de retard : 8.000. Lot 9. Peinture et vitrerie, 16.687.300. Délai d'exéc. : 10 mois. Pénalités par jour de retard : 10.000. Lot 10. Chauffage et chaufferie, 24.970.320. Délai d'exéc. : 6 mois. Pénalités par jour de retard : 8.000. Lot 11. Electricité, transformateur, éclairage, force, signalisation, horloges secours, 11.136.495. Délai d'exéc. : 7 mois. Pénalités par jour de retard : 8.000. Le délai d'exécution pour l'ensemble, y compris le gros œuvre est de 18 mois, la date de finition étant fixée fin septembre 1959. Une astreinte est prévue par jour de retard. Étant donné le caractère impératif du respect du délai général, les entreprises sont invitées à ne poser leur candidature, que si elles sont matériellement et financièrement capables de tenir les délais respectifs de chaque corps d'état. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour raison de difficultés d'approvisionnement. Aucun cauti provisoire n'est exigé. Caution définitive au centième du montant du marché au jour de l'adjudication. Dem. d'admission par lettre recommandée, au Directeur de l'Hôpital-Hospice de Darnetal avant le 1^{er} septembre 1958, à 12 h. La liste des pièces à fournir pour être admis à concourir sera envoyée sur simple dem. Les entreprises admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement de la date de l'adjudication. L'adjudication sera basée sur le total d'un devis quantitatif préparé par l'archt., quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires. — Rens. : Cabinet de M. Raymond Darbe, archt., D.P.L.G., 127, rue du Champ-de-Oiseaux, à Rouen.

Résultats

Côtes-du-Nord

MAIRIE D'YFFINIAC — Adduction d'eau. — Exécution d'environ 1.000 installations d'une longueur moyenne de 4 m comprenant 3 lots (1 de 200, 2 de 400) avec possibilité de grouper les 3 lots. — Entreprise Eberta, route Nationale de Saint-Brieuc, adjud. à 4.229.600, 1.000 install., en 6 mois.

Côtes-du-Nord

MAIRIE DE TREMEVEN — 26 juin. — Réparations et amélioration des bâtiments scolaires : 2.793.484. — Entreprise Calice François, à Saint-Cilles-les-Bois (Cotes-du-Nord), adjud. à 1 % de rabais.

Finistère

MAIRIE DE SAINT-POL-DE-LEON — Travaux de grosses réparations à l'école des filles (travaux, couverture ardoises), 6.359.958. — Entreprise A. Cuff, à Plouzévédé (Finistère), adjud. à 166.047. — Soumissionnaires : F. Guillou 5.775.530 ; H. Beyou 5.775.000.

Finistère

MAIRIE DE PORSPOER — 20 juin. — Concours. Fourniture de 500 compteurs d'eau. — Etablissements Vineret, Fres, 9, boul. Pasteur, Haquenau (Bas-Rhin), adjud. à 2.477.530.

Finistère

MAIRIE DE SAINT-POL-DE-LEON — Construction d'un garage municipal. — Entreprise A. Cuff, à Plouzévédé (Finistère), adjud. à 166.047. — Soumissionnaires : F. Guillou 5.775.530 ; H. Beyou 5.775.000.

Finistère

MAIRIE DE QUIMPERLE — Travaux à effectuer aux toitures des bâtiments appartenant à la ville de Quimper. A : bâtiments des instituteurs et collège de jeunes filles, 8 millions. B : Ecole maternelle et école primaire de garçons, 5.000.000. — C : Mairie, Goutte de lait, Société générale, Bureau de bienfaisance, Ecole primaire de filles, Collège de garçons, 4.000.000. — M. Rousseau, 22, rue d'Abouville, à Brest, adj. à 16 % de rabais (pour A). — M. Heriau, à Saint-Aubin-des-Landes, adj. à 19 % de rabais (pour B). — M. Goubout, 8, rue Comtesse-de-Séguir, à Lorient, adj. à 22,40 % de rabais (pour C).

Finistère

PONTS ET CHAUSSÉES DE QUIMPER — Commune de Tréfléant. — C.D. n° 183. — Construction d'un mur de soutènement appelé à épauler l'éclaircissement du C.D. 183 entre le pont de Guilvinec d'une part et la voie de Leclisard d'autre part. — Dressement et nettoyage des roches de fondation 26 m³. Maçonnerie de moellons ordinaires bordés au mortier de ciment prise net. Dosage 300 kg à parements pour pierre 460 m³ à 2 parements pour parapets 89 m³, chape de béton de 0,05 d'épaisseur sur parapets 10 m, béton pour escalier 11 m³, jointoiment des parements vis de la maçonnerie du parapet 355 m³, aciers pour ornaux 114 kg, cornières pour nez de marches 300 kg, remblai pierreux en arrière du mur 1.700 m³, buses de 0,30, 17 m de 0,10, 3,50 m, barbaquans en tirs-cimant, 22 m. — Lot unique. — Entreprise Le Gall Henri, 5, rue de la Paix, à Brest-Saint-Pierre, adjud. à 7.037.110. — Soumissionnaires : S.A.E.F., 18.517.439, Armand Marc et Frères, 8.822.053, Le Brec, 7.647.300, Joncour René, 7.503.700.

ACTUALITÉS

ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

« L'ESPACE FRANÇAIS A L'HEURE EUROPEENNE »

Fin juin ont eu lieu à Marseille les Journées nationales d'études sur l'aménagement du territoire, primitivement prévues pour la fin mai et remises en raison des circonstances politiques d'alors. Elles ont été consacrées aux problèmes de l'expansion des régions françaises dans la perspective des concurrences qui se feront demain dans le cadre « européen ».

Au cours des travaux du congrès, sont intervenus MM. Pierre Garel et Gaston Defferre, anciens ministres ; Bonnefous et Pissini, sénateurs ; Diebold, commissaire à la reconstruction de la région parisienne ; Courau, président de la Fédération nationale

des syndicats d'exploitants agricoles ; Prothin, directeur général de l'aménagement du territoire ; Touchard, ancien administrateur de la Comédie française ; Reynaud, membre de la haute autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, etc., ainsi que M. Bertrand de Mandhuys, président de la Conférence nationale des comités régionaux d'études pour la mise en valeur de la France, qui organisait ces journées en liaison avec l'Institut français des économies régionales.

Nous rendrons compte des interventions faites lors de ce congrès dans un prochain numéro.

des bases du palais triangulaire et voisin de la centrale électrique, édifiée dans une pointe (à l'angle de l'avenue du général Leclerc et de la rue Carpeaux, sur Courbevoie).

Dans la salle des grosses machines, un pont roulant de 20 tonnes assurera la mise sur stand des plus importants matériels à décharger des canions. Dans le coin « cuisine-salle-à-manger » de la maison du C.N.I.T., seront installés, à trois niveaux différents, un bar, un restaurant traditionnel, une brasserie-hôtel service. L'ensemble ouvre à la fois sur l'intérieur du palais et sur l'extérieur.

Outre le pont roulant, les moyens de manutention, pour construire l'exposition, comporteront dix grues automobiles et six chariots élévateurs à fourches, fournis par l'Association des transporteurs et manutentionnaires des masses indivisibles de la région parisienne.

— la ceinture extérieure incendie, puissante conduite d'eau servant le palais ;

— l'électricité, qui sera partout ; 30 kilomètres de câbles distribueront le courant dans tout l'édifice et la voûte, à partir de six postes de zone ; les branchements pourront se faire en n'importe quel point, grâce à l'emploi de gaines d'un type spécial ; ces installations seront achevées pour septembre aux deux premiers niveaux utilisés ;

— le déplacement de deux mètres d'un feeder de 60 000 volts, rendu nécessaire par l'implantation du palais (le câble à haute tension le plus pesant du monde, qui passe sous l'aérodrome du Bourget, supporte 400 000 volts) ;

— la mise en place d'un câble de desserte téléphonique et des lignes inférieures, « système nerveux » du palais ;

— l'aménagement du bureau des P.T.T. ;

— l'aménagement d'une route et des accès tout autour du triangle ;

— l'achèvement de l'escalier monumental, large de 75 mètres et haut de 6, desservant la façade du palais sur « la voie triomphale » (axe Condorcet-Etoile-Defense) ; 5 000 m³ de remblai sont à apporter ;

— l'installation des six premiers ascenseurs et monte-charge, dont trois fonctionneront pour Mécanelec 58 ;

— la pose des glaces des avant-corps.

Après l'exposition Mécanelec et le décollage du dernier niveau de la voûte, le principal problème sera le montage des immenses verrières des trois façades, 10 000 mètres carrés de glaces à mettre en place sur des poteaux métalliques de 30 mètres de haut.

Dans l'industrie

LE GAZ DE LAQ À NANTES

Une conduite destinée à l'alimentation en gaz de Laque de la région nantaise a été mise en place le 6 juin en aval du port de Nantes, à 17 mètres au-dessous du niveau de la Loire. Cette conduite se compose de deux tuyaux de 250 mètres de long, 25 centimètres de diamètre et 11 millimètres d'épaisseur. Pour permettre sa pose,

la navigation avait été interrompue sur le fleuve.

Cette opération était la dernière, de quelque importance, sur le tronçon Angoulême-Nantes. Des dérivations alimentent la centrale thermique de Chevre et les forges A.J. Carnaud à Basse-Indre. On estime que la région nantaise sera alimentée en gaz dès les mois prochains. Nous publierons à ce sujet une étude sur les problèmes que pose cette réalisation attendue depuis longtemps.

Dans le commerce

L'EXPOSITION « MECANELEC 58 » DANS LE NOUVEAU PALAIS DU CENTRE NATIONAL DES INDUSTRIES ET DES TECHNIQUES

Le mois prochain, le nouveau palais du Centre national des industries et des techniques, rond-point de la Défense à Puteaux, achèvera sa première manifestation, l'exposition « Mécanelec 58 ». Deux des cinq étages que le bâtiment terminée comportera seront disponibles.

Le président de la République est attendu quand s'ouvrira l'exposition Mécanelec, le 12 septembre. Il a déjà accordé son haut patronage à cette

manifestation inédite, consacrée à l'équipement de l'usine moderne en matériels mécaniques, électriques et automatiques.

Pour la première fois en France, elle va permettre aux techniciens en vase et rapide tour d'horizon dans ces domaines. Elle constituera aussi le premier salon de l'automatisme, par la manière dont seront mis en évidence les différents aspects de celui-ci, avec le concours et la présence effective du Centre national de l'automatisme, récemment créé.

La réalisation dont les constructeurs du C.N.I.T. se montrent actuellement les plus fiers est l'achèvement, à une allure record, du restaurant et de la halle réservée à l'exposition des grosses machines. Les deux éléments forment un même bloc, accolé à une

L'OUEST

ÉCONOMIQUE

LA CONSTRUCTION NAVALE

UN NOUVEAU BATEAU-PILOTE POUR LE PORT DU HAVRE

La place nous a manqué dans notre dernier numéro pour signaler le lancement, intervenu le 20 mai, du nouveau bateau-pilote destiné au port du Havre, le « Françoise de Grèce ».

La caractéristique principale de ce navire, construit aux Chantiers Augustin Normand, est son appareil moteur diesel électrique. Il succédera, au cours de ce mois, au « Havre de grâce », datant de 1935, et rappelle par son nom la dénomination de la ville lors de sa fondation sous le règne de François 1^{er}. Ses dimensions sont les suivantes :

- longueur hors tout : 42,73 m
- longueur entre perpendiculaires : 38,50 m
- largeur au fort hors membrures : 7,40 m
- creux au livel du pont principal : 4 m
- creux au livel du pont supérieur : 6,15 m
- tirant d'eau moyen en charge : 3,285 m
- puissance totale des moteurs : 1 200 ch
- vitesse prévue à cette puissance : 13 nœuds
- rayon d'action maximum à 13 nœuds : 1 750 milles environ.

Le navire est à double fond, à 2 ponts continus, sans gaillardin ni dunette et avec château central. La coque est divisée en 6 compartiments par 5 cloisons transversales étanches montant jusqu'au pont de franc bord. Les ballasts de double fond sont réservés à l'eau douce dans le compartiment n° 2, à l'eau de mer ballast d'assiette dans le compartiment n° 3 et au combustible dans le compartiment n° 5. La coque est construite dans le système transversal avec préfabrication intégrale des éléments des doubles fonds, des cloisons et de ponts entièrement soudés. Le bordé extérieur jusqu'au pont principal est de construction mixte avec joints longitudinaux rive et abords transversaux soudés ; il est entièrement soudé au dessus du pont principal. Les membrures sont rives au dessous du pont principal et soudées au dessus.

L'installation principale de propulsion comporte :

- 1^{er} — Deux moteurs diesel M.G.O. 12 cylindres en V, 4 temps simple effet, non réversibles, développant 600 ch chacun en service continu à 1 500 t/mn (Constructeurs : Sté alsacienne de constructions mécaniques à Mulhouse).
- 2^e — Deux ensembles électriques « Générateurs-moteurs » construits par les Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont, comprenant :
 - a) deux génératrices principales à courant continu, capables en régime permanent de débiter 780 A sous 515 V à 1 500 t/mn, entraînées par les moteurs diesel M.G.O.
 - b) deux moteurs de propulsion capables de 500 ch sous 515 V à 1 480 t/mn.
 - c) deux excitatrices entraînées par courroies par les génératrices principales. Une seule suffit à l'excitation des génératrices et des moteurs. L'autre est en réserve.

Une installation de propulsion auxiliaire permet de disposer de 115 ch à 700 t/mn, à la sortie des moteurs électriques principaux, ceci à partir d'une génératrice à courant continu, entraînée par le moteur diesel du groupe électrogène de courant de bord, capable de débiter 385 A maximum sous 365 V à 1 500 t/mn.

L'installation procède du principe Kraemer. La com-

mande des vitesses des moteurs électriques est assurée à partir du pupitre de la passerelle par le contrôle de l'excitation indépendante des génératrices simultanément avec la commande des électro-vannes de vitesse des moteurs diesel.

Le courant électrique, pour les auxiliaires du bord et l'éclairage, est fourni par une génératrice des Forges et ateliers de constructions électriques de Jeumont, fournissant 47 kW sous 225 volts continu à 1 500 t/mn, et entraînée par un moteur diesel Poyaud 6 P X L de 207 ch. Le groupe électrique de secours est équipé d'un moteur diesel Poyaud 2 P X L de 62 ch, entraînant une génératrice Sautter-Harlé capotée de 38 kW sous 225 volts continu à 1 350 t/mn. Une batterie de secours de 48 A/H sous 24 volts peut assurer un éclairage réduit des coursives et des feux, ainsi que l'alimentation du circuit d'alarme.

Les formes de l'avant et de l'arrière ont fait l'objet de soins spéciaux en vue de réduire au minimum l'amplitude du tangage, et d'éviter la synchronisation de la houle et du roulis du bâtiment. Les aménagements intérieurs comprennent un salon, cinq cabines, une grande chambre pour les pilotes de veille. Les communications entre les divers locaux sont aérées.

La marraine du navire était Mme Hélaré, petite-fille du président Coty.

L'ACTIVITÉ DES CHANTIERS DE L'OUEST

Deux autres lancements ont eu lieu en mai, ceux du « Printemps », chalutier de 48 m, aux Anciens chantiers Dunigou à Nantes, pour l'armement Mallet, et du « Robert Masset », chalutier de 10 m aux Chantiers navals de la Manche, pour l'armement Doris.

Quatre bâtiments ont été livrés, qui sont :

- le « Vestland », cargo de 13 000 t pour la compagnie norvégienne Amle, construit aux Chantiers réunis Loire-Normandie à Nantes ;
- le « Jean Guillon », cargo de 9 000 t pour la compagnie Delmas-Vieljeux, construit aux Ateliers et chantiers de Bretagne ;
- le « Sans reproche », chalutier de 27 m pour l'armement Kuhn, construit aux Chantiers navals de la Manche ;
- le « Port Vendres », enfin, pétrolier de 14 000 t pour la Solumar, construit aux Ateliers et chantiers de la Seine maritime. (Nous avons indiqué dans notre numéro de juin les caractéristiques de ce bâtiment).

CINQ CARGOS POUR LA NORVEGE CONSTRUITS EN FRANCE

Le « Vestland », cargo porteur de pondéreux en vrac de 13 000 t de port en lourd destiné à la société norvégienne Amle, comporte quatre cales et une machinerie arrière. Il est le quatrième de cinq bâtiments de mêmes caractéristiques générales qui ont été commandés en France par différents armateurs norvégiens et dont la construction a été répartie entre les Chantiers réunis Loire-Normandie et les Forges et chantiers de la Méditerranée.

Ces bâtiments ont les caractéristiques suivantes :

- longueur hors tout : 149,40 m
- longueur entre perpendiculaires : 139,75 m
- largeur au pont principal : 19,50 m
- tirant d'eau : 8,50 m
- jauge brute : 9 800 tlb
- capacité des cales : 17 000 m³
- appareil moteur : 1 diesel Sulzer 8 SD 72
- puissance : 5 600 ch à 125 t/mn
- vitesse : 14,3 nœuds.

PETITES ANNONCES

Offres de représentation

Rech. entreprise capable assurer vente et install. brûleurs à mazout automatiques pour chauffage central en Bretagne. Ecrire n° 272 à ATLANTIS, 25, r. Bossière, Paris (16^e), qui transmettra.

Recherche collaborateur technico-commercial pour vente matériel maintenance - Calvados - Manche - Orne - Sarthe - Eure - Moyenne - 30 à 40 ans - dynamique, possédant voiture, connaissances sérieuses des problèmes de maintenance exigés. Adresser « curriculum vitae » manuscrit Havas, CAEN n° 7676.

Usine à Rayac (S.-Mme), bord rivière, chute d'eau et herbage 3 ha. S'adresser EMIN, notaire, à Saint-Sauveur.

Fabricant appareils de levage et maintenance très connus recherche représentants multicartes pour Normandie et région parisienne. Ecrire ou journal qui transmettra. N° 76.

Importante Société recherche pour distribution lites industries ORGANE DE SÉCURITÉ TRANSMISSIONS MÉCANIQUES de toutes puissances et vitesses CONCESSIONNAIRES REGIONAUX EXCLUSIFS

susceptibles assurer installation et service à côté vente à matériel sous garantie. Ecrire n° 282 - C.F.F., 2, rue de Séze - PARIS (9^e) qui transmettra.

MODELAGE INDUSTRIEL

TOUS MODELES POUR FONDERIES ACIER, ALU, BRONZE, FONTE

ENTRETIEN D'USINES MAQUETTES



MAISON FONDÉE EN 1912

Armand SALMAS

8, rue Ferdinand-Buisson - Place Iechat
Tél. : 351-44 - Nantes (L.-A.)

Départ légal
3^e trimestre 1958

Toujours à votre service...

TRANSPORTS RAPIDES NORD-BRETAGNE

17, Boulevard Beaumont et 68, Rue d'Inkermann - RENNES
Téléphones : 36-84, 36-85, 53-01
BREST : 18, Quai de l'Ouest - Tél. 6-18
NANTES : 21, Quai André-Rhays - Tél. 347-84 et 347-53
QUIMPER-PENHARS : Route de Pont-Labbé - Tél. 12-87 et 13-60

GROUPAGE TOUTES DIRECTIONS
DÉMÉNAGEMENTS - CAMIONNAGES

Terrains, Usines, Bâtimens

A vendre, cause maladie
REGION NORMANDE
en un seul lot :

1^{er} Une USINE 1.500 m² couverts au sol, d'une seule travée, entièrement bétonnée, paroi et toit armés. Turbine hydraulique, transformateur, moteur électrique. PAVILLON d'habitation avec deux beaux logements de direction, pavillon de concierges et garage. Le tout construit sur 10.000 m² de terrain.
2^e FONDS DE COMMERCE en activité, exploité dans cette usine. (Bière-restaurant), comprenant matériel machineries-outils, marchandises, matériel roulant, clientèle.
Ecrire ou Journal n° 836

QUEST 120 km Paris, Usine 2.000 m² total au sol, 15 ha, tram, chaudière. Log. dir. et pour.

17.500 m² terrain, pres ELBEUF

16.000 terrain nu, 20 km N-PARIS

15.000 m² terrain nu, pres RENNES

Force, Raccord S.N.C.F. possible

Abonnez-vous

à
L'OUEST
INDUSTRIEL

USINE A VENDRE

CHATEAU-RENAULT

(Inne-et-Lore) Surface 3 hectares ROUSSOU, 34, Ch.-Elyées, B.P. 62-35

A CEDER 50 % PARTS dans S.A.R.L. CONSERVERIE

3 Usines Bretagne, Vieilles et saine affaire (compagnie et fruit mensuel 240 000 caisses). T^s renseignements à J. BIAUGAUD, 38, rue du Temple (P.).

SABLES D'OLONNE, A VENDRE sur principale artère 100 mètres Port et Paris

PAS-DE-PORTE 41 m², ent. remis neuf, livr. et é. bois.

CORPS DE BAT. pour servir entrep. ou atel. sit. serr. P.-de-porte mais non contr. Ecrire ou journal N° 19 qui transmettra.

Sables pour Fonderies Sables à Jeux de Boules Toutes qualités

Narcisse BRETON
GUEZENIAU (Maine-et-Loire)

Imprimerie S. P. C.
Châteaudun

Le Directeur-Gérant :
H. LETESSIER

LE COMPTOIR ELECTRO-INDUSTRIEL DU MAINE

39, rue du Docteur-Leray
LE MANS (Sarthe)
Téléphone : 28-43-30
(4 lignes groupées)

Met à votre disposition son service technique pour l'étude et la fabrication de :

- * Blocs complexes de télécommande.
- * Tableaux de réparation.
- * Armoires de distribution.
- * Ensembles de protection.
- * Cabines haute-tension.
- * Transformateurs, etc...

Il y a toujours une solution C. E. I. M.

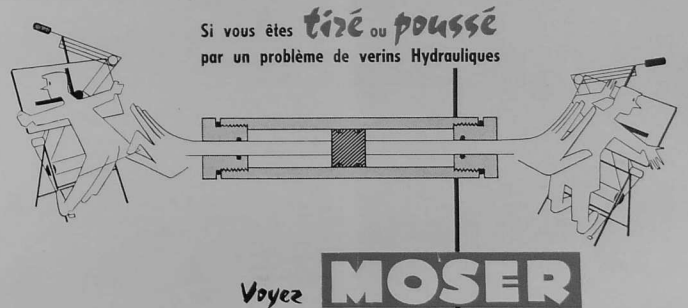
MANUTENTION A-B-P

TRANSPORTEURS AÉRIENS ... CARROUSELS "POLYPLAN"



20, Rue des Loges - MONTMORENCY (S.-&-O.)
Téléphone : 964.10.74

La publicité est une dépense qui rapporte

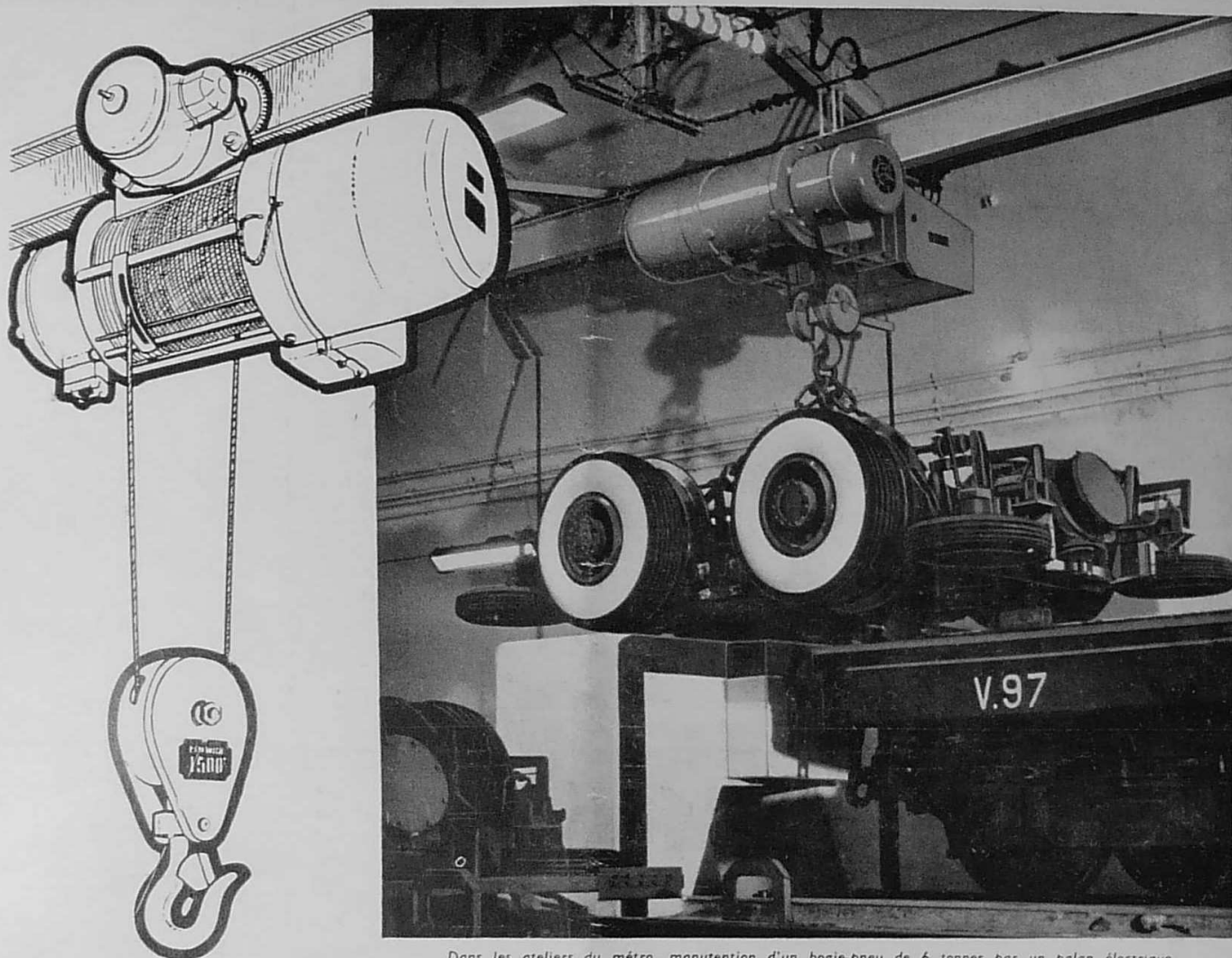


Voyez MOSER

- Le spécialiste du Verin, de la Presse et de la pièce creuse.
- Sur vos études ou les nôtres.
- Ensembles ou Eléments.

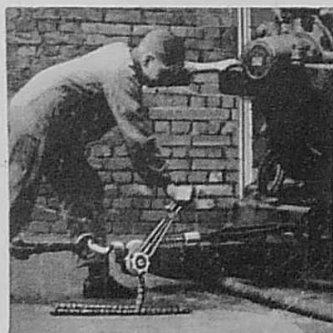
MOSER - 23-25, Place de la Gare - La Courneuve - FLA 37-24 (5 lignes)

SÉCURITÉ SUR TOUTE LA LIGNE



Dans les ateliers du métro, manutention d'un bogie-pneu de 6 tonnes par un palan électrique.

C'EST UN PALAN FENWICK



Ripage à l'aide d'un Pul-Lift



Manutention avec un palan Midget

- **PALANS ÉLECTRIQUES**
de 125 kg à 15 tonnes
- **PALANS MIDGET • PUL-LIFT**
- **PONTS-ROULANTS**
classiques ou gerbeurs

Nos palans sont étudiés pour garantir une sécurité totale. Toutes leurs pièces, les câbles, les moufles et les crochets ont un coefficient de sécurité largement calculé. Robustes et d'un entretien facile, nos palans sont conçus pour assurer un travail continu.

LA PREMIÈRE MARQUE FRANÇAISE DE MATÉRIEL DE MANUTENTION

FENWICK

15, RUE FÉNELON - PARIS 10^e - SUCCURSALE : 112, BOUL. DES BELGES - LYON - LA. 04-77
DÉPARTEMENT MANUTENTION : USINES ET SERVICES COMMERCIAUX A SAINT-OUEN - ORN. 37-59